VILLE DE CLERMONT FERRAND

RAPPORT D'ÉTAPE DE LA VILLE EN TRANSITION 2022



PRÉAMBULE



" Clermont-Ferrand est engagé de longue date dans la transition énergétique et écologique, ce document présente la situation de la ville en matière de Développement Durable. Nous nous devons d'accompagner les habitants dans les mutations de la société. "

Olivier Bianchi
Maire de Clermont-Ferrand
Président de Clermont Auvergne Métropole

Après un hiver en pleine crise énergétique, le territoire clermontois se prépare à un nouvel été marqué par les effets du changement climatique avec des risques de sécheresse et de canicule.

Face à cela, Clermont-Ferrand s'adapte, en végétalisant les cours d'école, les places et les rues et avec une nouvelle manière de concevoir les transformations urbaines dans les quartiers de renouvellement urbain, sur les places Delille-Salford ou à Regensburg.

Parallèlement, la lutte contre le changement climatique continue avec un plan d'actions pour réduire ses propres émissions de gaz
à effet de serre sur son patrimoine et les services rendus à la population. Les travaux de rénovation énergétique dans les gymnases et les écoles, la proposition de deux repas végétariens par semaine dans les cantines commencent à montrer leurs effets. De même, l'extinction de l'éclairage public et la maîtrise de la consommation d'énergie dans ses bâtiments, inscrites dans le plan de sobriété de l'automne 2022, permettent de stabiliser les factures d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Clermont-Ferrand veut être cette collectivité de proximité qui accompagne ses habitants dans les mutations de la société. Les nombreux projets et démarches présentés dans ce document contribueront à amortir pour les habitants les effets de la crise énergétique actuelle et de la crise climatique à venir.

Le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) conclut en effet que « les impacts du changement climatique vont s'accentuer au fur et à mesure du réchauffement » (extrêmes de températures, intensité des précipitations, sévérité des sécheresses, etc.)
et « les risques seront de plus en en plus complexes, combinés, en cascade et difficiles à gérer » avec des impacts irréversibles sur la perte de la biodiversité.

Avec ses compétences, la Ville de Clermont-Ferrand dispose de leviers pour participer à la préservation environnementale et elle met en œuvre depuis plusieurs années la transition écologique, c'est-à-dire la transformation progressive de notre société vers plus de sobriété et d'équité dans la consommation des ressources.

Ce travail est réalisé main dans la main avec les acteurs du territoire, et notamment en partenariat avec les nombreuses associations qu'elle soutient. Afin de suivre l'avancement des actions menées sur le territoire, la Ville de Clermont-Ferrand et son Centre communal d'action sociale présentent chaque année
un rapport d'étape de la mise en œuvre de sa politique de Transition.

Présenté et débattu en conseil municipal, en amont du rapport d'orientation budgétaire de la collectivité, il a pour ambition de mettre au cœur des orientations politiques les enjeux de transition énergétique et écologique.
Au-delà de son aspect réglementaire,
ce rapport permet de donner à voir la stratégie de la collectivité, des indicateurs de suivi pour ses 10 politiques publiques structurantes et les actions qui permettent de transformer le territoire avec une amélioration continue de la prise en compte des enjeux environnementaux. Il s'agit bien ainsi d'évaluer année après année le chemin parcouru.

Sommaire

Thème 1 - Territoire à Énergie Positive (TEPOS)..... 6
CLAUVAÉ : LE FUTUR RÉSEAU DE CHALEUR ALIMENTÉ PAR L'USINE D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES..... 7
LABELLISATION DES RÉSEAUX DE CHALEUR CLERMONTOIS..... 9
INAUGURATION DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES..... 9
LA VILLE ENGAGE UN PLAN DE SOBRIÉTÉ..... 11
Thème 2 - Nature en ville..... 11
CLERMONT, VILLE VERTE ET BLEUE EN OPEN DATA..... 13
UN CENTRE-VILLE VÉGÉTALISÉ ET APAISÉ..... 13
RESPIRE À LA RÉCRÉ : OÙ EN SOMMES-NOUS ?..... 15
LE RÉSEAU DES JARDINS PARTAGÉS..... 16
L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU MASSIF DES CÔTES DE CLERMONT..... 16
LA VILLE LABELLISÉE APICITÉ® « 3 ABEILLES » POUR SA DÉMARCHE EXEMPLAIRE..... 17
Thème 3 - Mobilité / Qualité de l'air..... 18
INSPIRE : LE PROJET DEVIENT RÉALITÉ..... 20
LE RETOUR DE LA FÊTE DU VÉLO..... 21
UN NOUVEAU PARC À VÉLO AU PARKING BLAISE-PASCAL..... 22
Thème 4 - Éducation / Transmission des savoirs..... 23
DU NOUVEAU À MILLE FORMES..... 24
« CLERMONTOIS EN HERBE », UN NOUVEAU PROGRAMME DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE..... 25
LE CENTRE EUROPE DIRECT CLERMONT PUY-DE-DÔME..... 26
25 ÈME ÉDITION DU PRIX JEUNE CHERCHEUR..... 27
Thème 5 - Attractivité et rayonnement du territoire..... 29
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE..... 30
LES ACTIONS DU RÉSEAU INTERNATIONAL DES VILLES MICHELIN..... 31
CYRIL DION EN CONFÉRENCE..... 31
Thème 6 - Un espace public apaisé et mieux partagé..... 33
TRANSFORMATION DE TROIS QUARTIERS CLERMONTOIS..... 34
UN CENTRE HISTORIQUE 100 % PIÉTONS..... 34
LE DISPOSITIF DES RUES SCOLAIRES S'ÉTEND AVEC LE PROGRAMME « LES ENFANTS D'ABORD »..... 35
Thème 7 : Innovation démocratique..... 36
LE BUDGET PARTICIPATIF..... 36
FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS..... 38
LA CONVENTION CITOYENNE..... 39

BOUGE TON CLERMONT....40
Thème 8 - Solidarités/Précarité....41
JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP....42
SENSIBILISATION DES HABITANTS À LA SANTÉ MENTALE....43
LA VILLE ET LE CCAS S'ENGAGENT AVEC LE SECOURS POPULAIRE....44
LA VILLE ET LE CCAS AU PLUS PRÈS DES CLERMONTOIS AU QUOTIDIEN....45
LA VILLE AUX CÔTÉS DE L'UKRAINE....45
LE SALON JOSÉPHINE, UN SALON DE BEAUTÉ À VOCATION SOCIALE....46
Thème 9 - Alimentation / Économie circulaire, sociale et solidaire....46
RESTAURATION SCOLAIRE....48
LES CLERMONTOIS FONT LEUR MARCHÉ....49
JARDINS FAMILIAUX DES VERGNES : LIEU DE CULTURE, DE VIE ET D'ÉCHANGES....49
Thème 10 - Responsabilité de la collectivité....50
STRATÉGIE CARBONE DE LA COLLECTIVITÉ....51
BUDGET 2023 : UN ENGAGEMENT FORT POUR LES SERVICES PUBLICS, LES SOLIDARITÉS ET LA PROXIMITÉ....54
TRAVAUX D'ÉTÉ DANS LES ÉCOLES ET BÂTIMENTS PUBLICS....56
RECENSEMENT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX....57
CHOIX D'UN IMPRIMEUR AYANT UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE....57
ADOPTION DU SCHÉMA FUNÉRAIRE....57
AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LES CRÈCHES DE LA VILLE....58
JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES....58

Rapport d'étape de la Ville en transition 2022, juin 2023 - Conçu et édité par la Ville de Clermont-Ferrand - 10, rue Philippe-Marcombes, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 - Tél : 04 73 42 63 63. Crédits photos @Direction de la Communication de la Ville de Clermont-Ferrand.

THÈMES	ACTIONS	LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ	COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS	PARTICIPER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	DÉVELOPPER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAINE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUS LES ÂGES	CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES	
								Initiative citoyenne	STEE*
TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE	Clauvaé, le futur réseau alimenté avec la chaleur de l'usine d'incinération d'ordures ménagères	●					●		●
	Labellisation des réseaux de chaleur clermontois	●							●
	Inauguration des bornes de recharge pour véhicules électriques	●					●		●
	La Ville engage un Plan de sobriété	●							●
NATURE EN VILLE	Clermont, ville verte et bleue		●		●		●		
	Un centre ville végétalisé et apaisé		●	●	●		●		●
	Respire à la récré : où en sommes-nous ?		●	●	●		●	●	●
	Le réseau des jardins partagés		●	●	●		●		●
	Labellisation en Espace naturel sensible du massif des Côtes		●		●		●		●
	La Ville labellisée APIcité® « 3 abeilles » pour sa démarche exemplaire		●						
MOBILITÉ /QUALITÉ DE L'AIR	InspiRe : le projet devient réalité	●					●		●
	Le retour de la Fête du vélo	●		●	●		●	●	
	Un nouveau parc à vélo au parking Blaise-Pascal	●					●		●
EDUCATION / TRANSMISSION DES SAVOIRS	Du nouveau à mille formes			●	●				
	« Clermontois en herbe », un nouveau programme dans les écoles de la Ville		●	●	●		●		
	Le Centre Europe Direct Clermont Puy-de-Dôme			●	●				
	25 ème édition du Prix jeune chercheur			●	●				
ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE	Capitale européenne de la Culture			●	●				
	Réseau international des villes Michelin	●	●		●	●	●		
	Cyril Dion en conférence				●				
VERS UN ESPACE PUBLIC APAISÉ ET MIEUX PARTAGÉ	Transformation de trois quartiers clermontois	●	●	●	●	●	●		●
	Le dispositif des rues scolaires s'étend avec le programme « Les enfants d'abord »	●	●	●	●		●		
	Un centre historique 100 % piétons	●	●	●	●		●		
INNOVATION DÉMOCRATIQUE	Budget participatif	●	●	●	●	●	●	●	
	Fonds de participation des habitants	●	●	●	●	●	●	●	
	Convention citoyenne	●	●	●	●	●	●	●	
	« Bouge ton Clermont »			●	●				
SOLIDARITES/ LUTTE CONTRE LA PRECARITE	Journée internationale des personnes en situation de handicap			●	●		●		
	Sensibilisation des habitants à la santé mentale			●	●		●		
	Habilitation « Territoire zéro chômeur » pour une partie du quartier des Vergnes			●	●		●		
	La Ville et le CCAS s'engagent avec le Secours Populaire			●	●		●	●	
	La Ville et le CCAS au plus près des Clermontois au quotidien			●	●		●		
	La Ville aux côtés de l'Ukraine			●	●		●	●	
	Le salon Joséphine, un salon de beauté à vocation sociale			●	●		●		
ALIMENTATION / ECONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE	Restauration scolaire	●	●	●	●	●	●		●
	Les Clermontois font leur marché	●	●	●	●	●	●		●
	Jardins familiaux des Vergnes : lieu de culture, de vie et d'échanges	●	●	●	●	●	●	●	●
RESPONSABILITÉ DE LA COLLECTIVITÉ	Stratégie carbone de la collectivité	●							●
	Budget 2023 : un engagement fort pour les services publics, les solidarités et la proximité	●	●	●	●	●	●		
	Travaux d'été dans les écoles et bâtiments publics	●		●	●		●		
	Recensement des appareils d'éclairage dans les bâtiments communaux	●							
	Choix d'un imprimeur ayant une démarche éco-responsable	●	●						
	Le schéma funéraire		●	●					
	Amélioration de la santé environnementale dans les crèches de la ville			●	●		●		
	Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes			●	●		●		

* Schéma de transition énergétique et écologique

Thème 1 - Territoire à Énergie Positive (TEPOS)

La vision stratégique

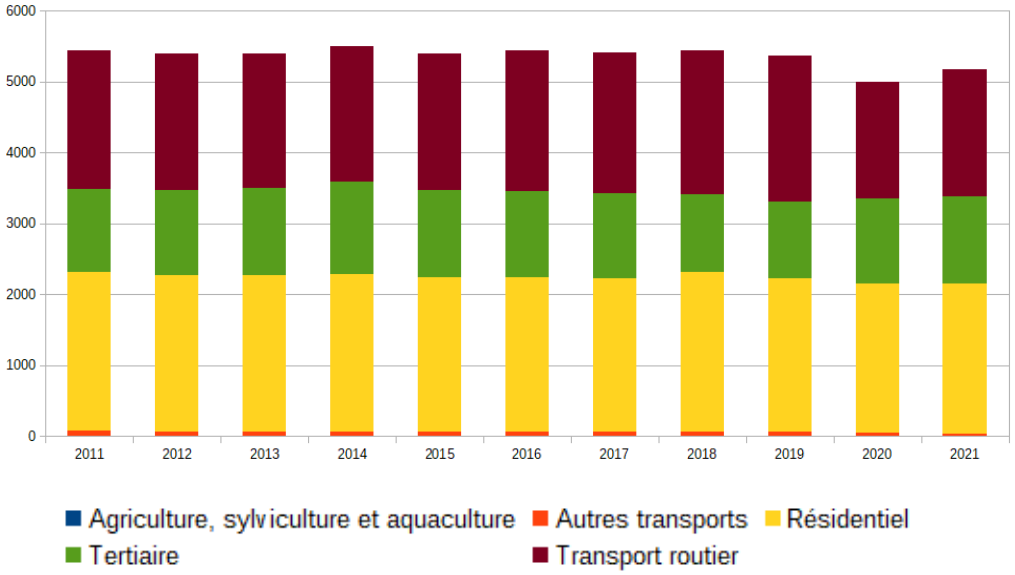
S'engager dans la trajectoire de territoire à énergie positive, c'est réduire les consommations énergétiques et développer la production d'énergies renouvelables pour équilibrer demande et production d'énergie, à l'échelle locale. Il s'agit de créer une boucle locale vertueuse pour satisfaire nos besoins énergétiques, compatible avec les limites planétaires, en se posant la question « de quelle énergie avons-nous vraiment besoin, et auprès de qui nous la procurer ? » C'est le sens du projet Urb-en Pact dans lequel le territoire s'est engagé de 2020 à 2022, pour accompagner la transition énergétique. Et si demain nous n'achetions que de l'énergie d'origine renouvelable et produite localement ? Pour cela, réduisons nos besoins (transports, logements, bureaux, équipements publics, commerces...) et encourageons le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, chauffage renouvelable, réseaux de chaleur alimentés au bois ou aux énergies de récupération...).

Déclinaison au contexte local et objectifs

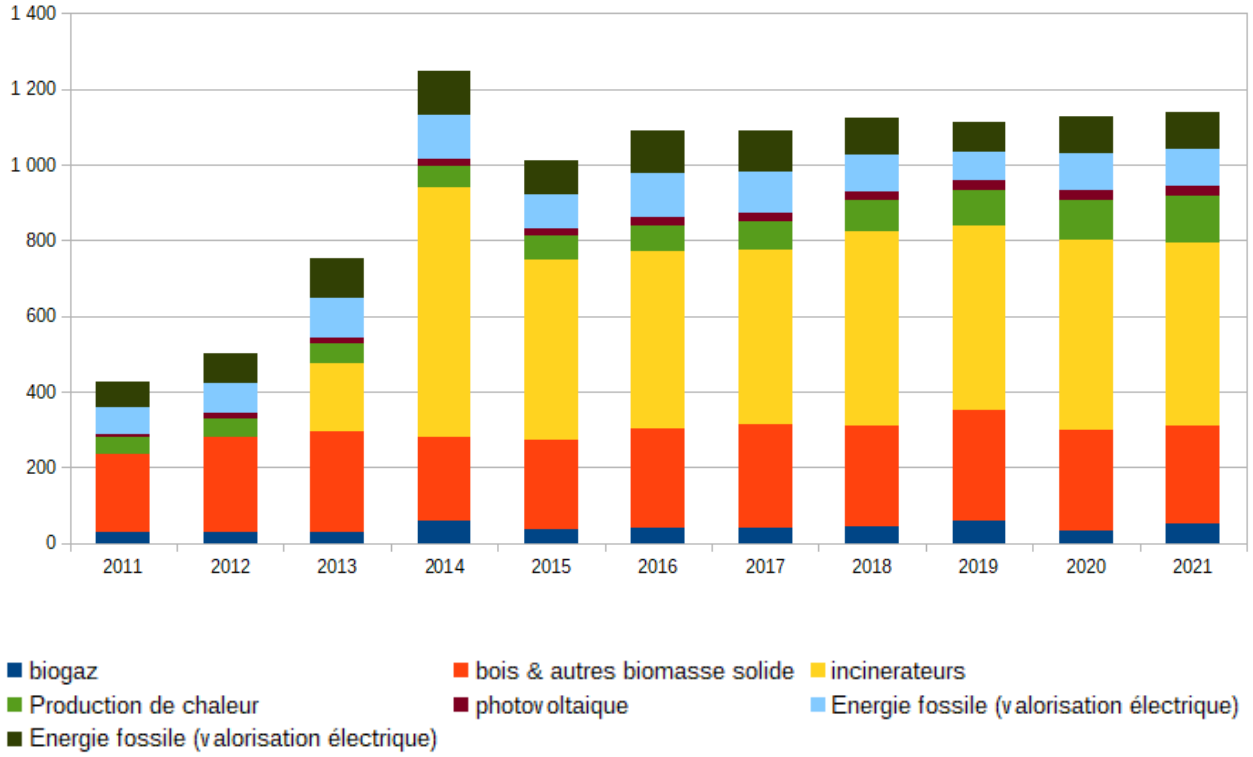
La Ville de Clermont-Ferrand affirme sa volonté de mettre en œuvre la transition énergétique, de réduire les consommations énergétiques avec la rénovation de bâtiments et des changements de pratiques dans les mobilités, et de développer les énergies renouvelables.
Le Schéma de transition énergétique et écologique fixe notamment comme objectifs entre 2015 et 2050 :

- de réduire de 39 % les consommations énergétiques,
- de multiplier la production des énergies renouvelables par plus de 3,
- de réduire de 74 % les émissions de gaz à effet de serre.

Evolution de la consommation énergétique (GWh) par secteur sur la métropole clermontoise

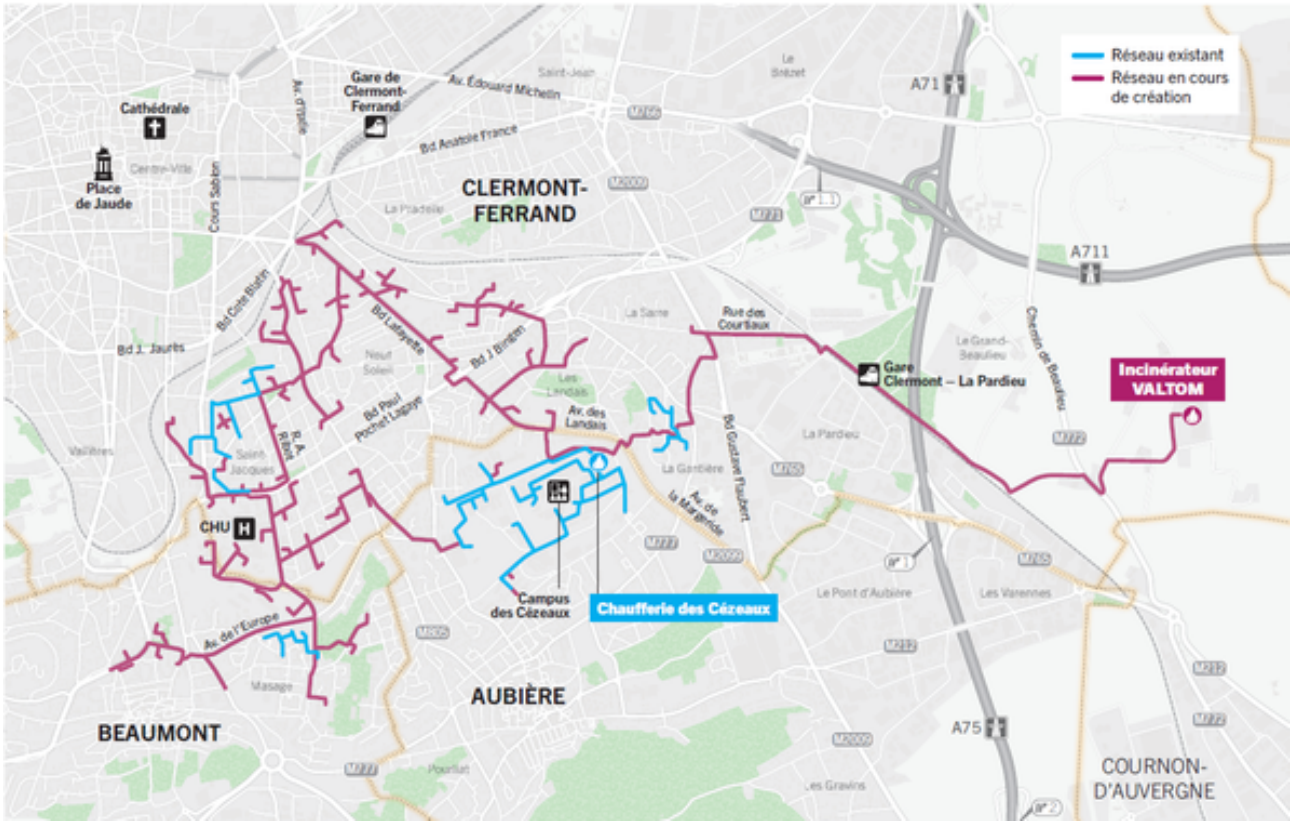


Evolution de la production d'énergies renouvelables (GWh) par filière sur la métropole clermontoise



CLAUVAÉ : LE FUTUR RÉSEAU DE CHALEUR ALIMENTÉ PAR L'USINE D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES

Pour accélérer la transition énergétique du territoire, la Métropole et ses partenaires vont déployer un nouveau réseau de chaleur au sud, à partir de la récupération de la chaleur de l'usine d'incinération des ordures ménagères. Ce réseau complémentaire alimentera principalement le quartier Saint-Jacques mais aussi certains bâtiments à Aubière et à Beaumont, dont le campus des Cézeaux, le CHU Gabriel-Montpied et le Centre Jean-Perrin. Ce projet est à l'heure actuelle l'un des plus gros de ce type au niveau régional, permettant de contribuer sensiblement aux objectifs nationaux et d'être parmi les territoires les plus actifs sur ce sujet. Ce réseau sera géré par une structure nouvelle, une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), créée spécialement pour ce projet. Cette société a pour nom Clauvaé (Clermont Auvergne Valorisation Énergétique). Le réseau affichera une longueur de 33 km (dont 25 nouveaux km) et permettra d'alimenter en chauffage et en eau chaude 10 000 équivalents logements. Il prévoit un rythme de travaux soutenu avec 14 km de réseau en 2023 et 9 km en 2024.
Pour sa réalisation, les travaux ont commencé dans plusieurs secteurs de la ville, à La Pardieu et Saint-Jacques notamment.



LABELLISATION DES RÉSEAUX DE CHALEUR CLERMONTOIS

Clermont Auvergne Métropole a reçu le 6 décembre 2022, lors des 18èmes Rencontres des Réseaux de Chaleur et de Froid, le label EcoRéseau + pour le réseau ECLA (quartier Croix-de Neyrat/Champratel/Les Vergnes, Clermont-Ferrand) et EcoRéseau pour CLERVIA (quartier la Gauthière, Clermont-Ferrand).

Le label EcoRéseau, créé par AMORCE et l'ADEME il y a 10 ans, récompense les réseaux de chaleur vertueux au niveau économique (une facture globale pour l'usager inférieure à la solution de référence), social (un service public transparent et l'existence d'un lieu de concertation avec les abonnés et les usagers) et environnemental (un réseau alimenté par plus de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération).
La catégorie spéciale EcoRéseau + récompense les réseaux ayant, en plus, des performances environnementales exceptionnelles : taux d'énergies renouvelables et de récupération d'au moins 80 % et contenu carbone du réseau correspondant aux objectifs de la réglementation environnementale en 2028.

INAUGURATION DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Un réseau public départemental

Pour permettre le développement des ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables, il est nécessaire de développer un réseau de points de recharge accessibles au public.
Le syndicat propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63), a donc décidé de déployer dans le département un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques. L'objectif de ce maillage départemental est de rassurer les utilisateurs de véhicules électriques sur la question de l'autonomie et leur assurer de trouver une borne disponible à proximité de leurs déplacements. En offrant ce nouveau service, les communes accueillant ces bornes de recharge sur leur territoire, soutiennent le développement d'une mobilité plus durable, et contribuent à la diminution des gaz à effet de serre et des particules fines, enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique.



Un réseau accessible à tous

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme développe alors un service public de la mobilité électrique appelé IRVE-TE63. Après une première vague de 20 bornes installées en 2019, ce déploiement se poursuit en 2022 avec l'évolution technologique de bornes de recharges installées en 2019, ainsi que l'installation de 68 bornes à charge normale et 5 nouvelles bornes à charge rapide, organisée autour des axes principaux et secondaires importants et des zones touristiques du département. Ce programme de déploiement départemental qui s'établit à 3 500 000 € TTC, reçoit le soutien financier de :

- France RELANCE à hauteur de 688 000 €
- ADVENIR à hauteur de 397 000 €
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 75 000 €

Dans ce cadre, TE63 accompagne les collectivités pour la mise en place de nouvelles bornes, en tant que maître d'ouvrage des travaux et en assurant l'exploitation et la maintenance de ces bornes, sachant qu'un travail est en cours pour évaluer les besoins futurs.

Un service à la carte

Accessible à tout type de véhicule, le réseau IRVE-TE63 permet aux usagers de recharger leurs voitures électriques sur le domaine public, 7 jours / 7, 24 h / 24. Le service est accessible avec ou sans abonnement. Plusieurs moyens de paiement sont possibles : paiement en ligne sur smartphone, carte bancaire sans contact, pass abonné. Le service propose des tarifs adaptés aux usages, basés sur le temps de recharge.

Un réseau métropolitain de 36 bornes, dont 11 à Clermont-Ferrand

La métropole clermontoise a délégué à TE63 sa compétence en 2019, afin de lancer la mise en place de 34 bornes à charge normale et 2 bornes à charge rapide sur la métropole, dont 11 sur la ville de Clermont-Ferrand.

<u>Déploiement des bornes sur le territoire de Clermont-Ferrand</u> (bornes « normales » 1 prise 22kVA-AC/1 prise 25 kW-DC) :

- Rue Entre les deux villes
- Rue Antoine-Menat
- Place de la Rodade
- Place Eychart
- Place Henri-Dunant
- Rue Maréchal Fayolle
- Boulevard Joseph-Girod
- Rue Théodore-de-Banville
- Rue des Salins
- Rue de Flamina

LA VILLE ENGAGE UN PLAN DE SOBRIÉTÉ

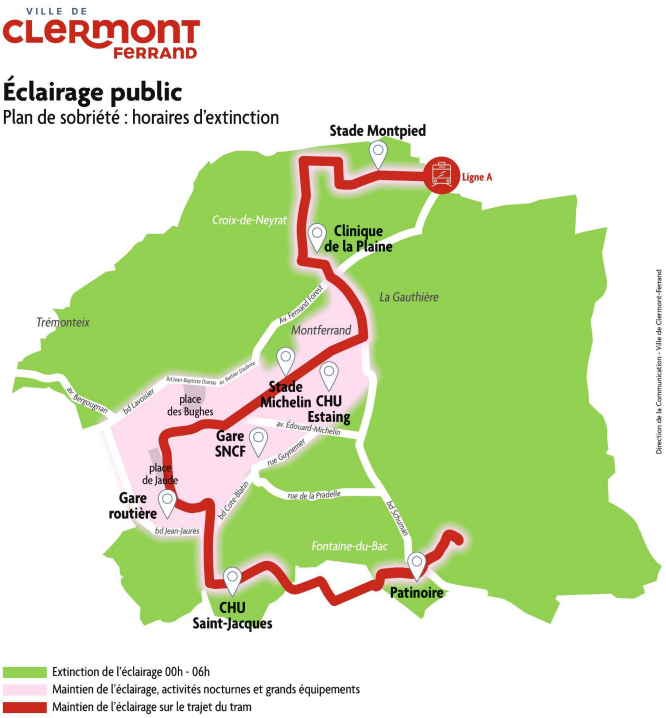
Transition énergétique du patrimoine bâti de la Ville

La Ville de Clermont-Ferrand consacre chaque année environ 4 millions d'euros pour la rénovation de ses bâtiments. Afin de répondre à l'urgence climatique et aux obligations légales, elle accélère la transition énergétique de son patrimoine bâti. Températures de consigne, rénovation énergétique ou modification des usages et des comportements, tous les moyens sont bons pour réduire la consommation en énergie de la Ville.
Pour faire baisser l'addition, agir contre le changement climatique et lutter contre l'épuisement des ressources, la Ville a engagé un ambitieux programme de transition énergétique pour son parc existant. De multiples leviers d'action vont être activés : en améliorant l'isolation des bâtiments, en recourant aux énergies renouvelables, en utilisant des matériaux biosourcés, en remplaçant le fioul par le bois, en favorisant le recours aux réseaux de chaleur... ou encore avec la mise en place de températures de consigne dans les bâtiments publics. Le chauffage des bâtiments représente environ 70 % de la consommation énergétique globale de la Ville.

Extinction de l'éclairage public

Depuis le 29 octobre 2022 à minuit, l'éclairage public de la ville est éteint de minuit à 6h du matin.
Cette mesure présente trois objectifs :

- Réduire la facture énergétique. Chaque année, plus de 1,5 M€ est dépensé pour l'éclairage public sur la commune de Clermont-Ferrand. Dans un contexte où les prix de l'électricité sont amenés à augmenter fortement, l'objectif est de réduire la consommation électrique de l'éclairage de 20 % ;
- Sensibiliser les habitants à la problématique environnementale et faire preuve d'exemplarité en matière de sobriété ;
- Lutter contre la pollution lumineuse en protégeant le ciel nocturne ; l'éclairage public ayant un impact sur la biodiversité, les écosystèmes et le rythme biologique des êtres vivants.



Pour des raisons de sécurité, l'éclairage est maintenu :

- Du centre-ville « élargi » de Clermont-Ferrand et de Montferrand, car il concentre l'activité nocturne et les grands équipements, notamment la gare SNCF et la gare routière ;
- De l'ensemble de la ligne de tramway afin de maintenir éclairé cet axe structurant du réseau de transport en commun.

Contrairement à certaines idées reçues, l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents de circulation, les automobilistes ayant même tendance à réduire leur vitesse dans le noir.

Thème 2 - Nature en ville

La vision stratégique

Le végétal en milieu urbain, outre ses bénéfices pour la biodiversité, offre des ombrages et des lieux frais pour les habitants en période de forte chaleur, diminue le risque d'inondation par une meilleure absorption de l'eau pluviale, et contribue au bien-être des habitants. Ces services gratuits rendus par la nature sont inestimables !

La Ville de Clermont-Ferrand est par ailleurs située au cœur d'un environnement naturel exceptionnel dont une partie est labellisée au Patrimoine UNESCO. Elle est particulièrement attentive à la préservation de la nature qui l'entoure, notamment le Massif des Côtes, poumon vert aux portes de la zone urbanisée, très prisé des Clermontois. Avec l'appui de ses partenaires comme la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels, le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement ou encore l'Union Nationale de l'Apiculture Française, Clermont-Ferrand souhaite à la fois préserver ces espaces remarquables et favoriser la biodiversité en ville, dans ses parcs et jardins comme au pied des arbres ou des habitations.

Déclinaison au contexte local et objectifs

Pour ce mandat, la place de la nature en ville est l'une des priorités fortes de la municipalité. Elle s'est ainsi fixé comme objectif d'offrir à chaque Clermontois un espace vert de qualité à moins de 10 minutes à pied de chez lui. Les cours d'écoles font aussi l'objet d'une attention particulière, avec le projet de les végétaliser dans le cadre de démarches participatives et favorisant l'épanouissement des enfants, des personnels administratifs et enseignants, mais aussi des habitants à l'échelle d'un quartier. Enfin, les Clermontois sont invités à contribuer directement au verdissement de la ville en occupant un bout de l'espace public pour y faire pousser des plantes.

Ces actions nouvelles viennent renforcer celles déjà engagées et qui se poursuivent pour une gestion responsable des sites naturels et des parcs et jardins.

Chiffres-clés de l'Espace naturel sensible (ENS) du site des Côtes de Clermont

267 ha labellisés Espace Naturel Sensible sur le Massif des Côtes, dont **20 ha** (7%) appartenant à la ville de Clermont-Ferrand et 64 ha (24%) sous propriété publique en 2017.

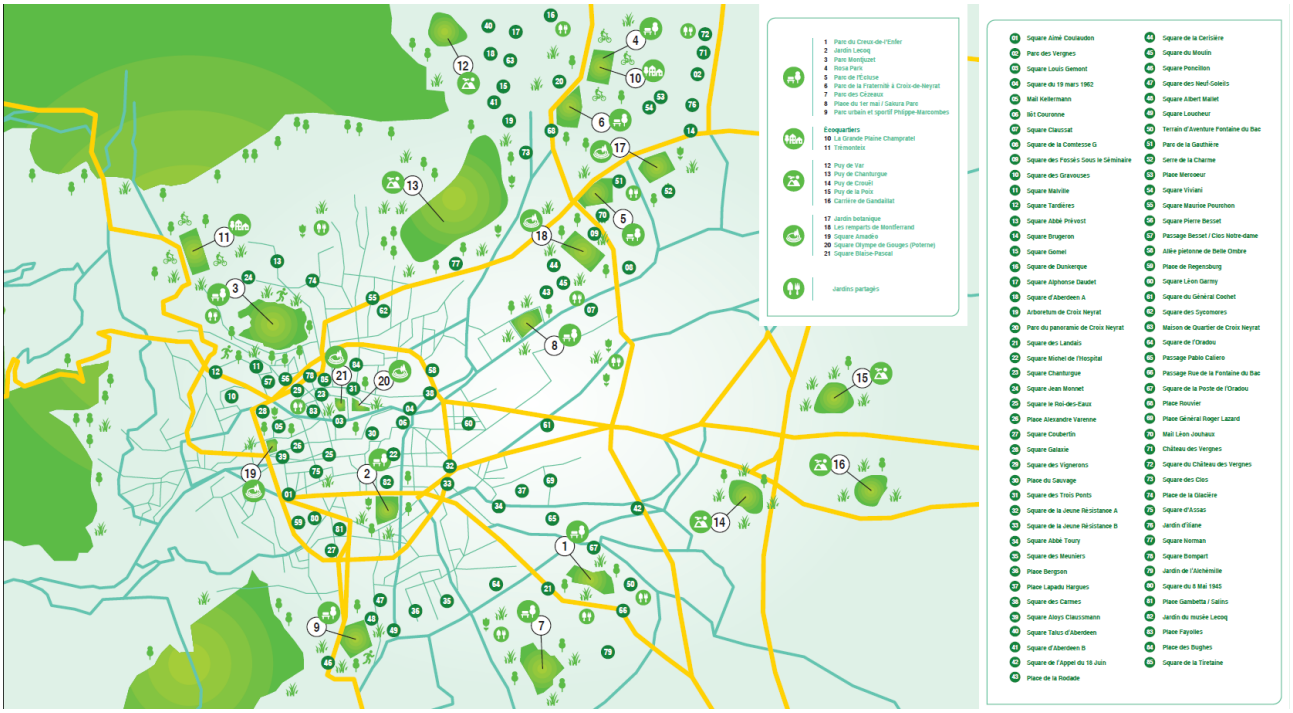
En 2022 : **32** parcelles acquises, **51** promesses de vente et rétrocession de **536** parcelles de l'EPF SMAF à la Ville.

CLERMONT, VILLE VERTE ET BLEUE EN OPEN DATA

Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole, ainsi qu'un nombre croissant d'associations et de citoyens, se mobilisent pour rendre la ville plus verte. Mobilités, espaces verts, cadre de vie, dispositifs innovants… La ville verte et bleue se construit à tous les niveaux de l'action publique et citoyenne.

Squares, places, parcs, jardins, écoquartiers, puys… Au total, Clermont-Ferrand compte plus d'une centaine d'espaces verts de tailles extrêmement variables. Ils ont été recensés afin de proposer aux Clermontois une carte de fraîcheur.

Cette carte est disponible chaque été en open-data sur le site de la Ville de Clermont-Ferrand.



UN CENTRE-VILLE VÉGÉTALISÉ ET APAISÉ

Inspire, le projet de développement du réseau de transport en commun avec deux bus à Haut Niveau de Service, est bien plus qu'un nouveau réseau de bus. Il vise à embellir le cadre de vie des Clermontois. Le projet de requalification « Les Allées du Cardo », qui comprend la place et la rue Ballainvilliers, l'avenue Vercingétorix, le boulevard Maréchal-Joffre et la place Renoux à Clermont-Ferrand est une composante structurante du projet. Il prévoit une réduction de la place de la voiture au bénéfice des habitants, commerçants et promeneurs. Il promet également de donner une large place à la végétalisation.

Les Allées du Cardo

Installées sur l'ancien « cardo » (axe nord-sud) de la cité antique, « Les Allées du Cardo » ont pour objectif d'être fraîches et ombragées, afin de composer une véritable « allée des arts et des savoirs » de la Capitale Européenne de la Culture 2028 en reliant la Scène Nationale, la Maison de la culture, les lieux culturels majeurs comme l'emplacement du futur fonds régional d'Art contemporain Auvergne, les musées Bargoin et Lecoq, la bibliothèque métropolitaine de

l'Hôtel-Dieu, les bâtiments universitaires et le Jardin Lecoq au centre ancien de la ville et à ses sites touristiques majeurs : cathédrale, basilique Notre-Dame-du-Port et zones piétonnes des quartiers médiévaux.

Un nouveau jardin en ville

Suite à un concours, c'est le paysagiste Emmanuel Jalbert - notamment paysagiste des berges du Rhône à Lyon - qui a conçu Les Allées du Cardo. Un projet qui prévoit de répondre aux enjeux de la ville durable par des lieux ombragés, des plantations diversifiées et généreuses, des sols perméables aux eaux de pluie et la mise en œuvre de matériaux locaux et recyclables. 150 nouveaux arbres devraient être plantés, formant à maturité avec les tilleuls existants, un couvert végétal dense, favorisant la biodiversité. Ces nouveaux espaces verts seront constitués d'essences variées et locales d'arbres de haute tige pour dégager les vues sur le grand paysage et procurer une ombre appréciable accompagnée de massifs de plantes vivaces composant des jardins linéaires. Les promenades piétonnes sont agrémentées de nouvelles fontaines, utilisant massivement la pierre de lave.

Les chiffres en bref des Allées du Cardo :

• 3,2 hectares de surface d'espace public
• Un jardin en « lanières » d'environ 5 000 m²
• 150 nouveaux arbres plantés
• 17 % d'espaces de pleine terre (2,9 % à l'heure actuelle)
• Coût prévisionnel des travaux d'infrastructure : 11 M€ HT (valeur novembre 2022 / hors plate-forme et quais de la station de B.H.N.S.)
• Durée des travaux : de 2024 à 2025



Les fontaines et jeux de brumes

Les fontaines et jeux de brumes devraient rafraîchir l'air. Un des objectifs du programme vise également la désimperméabilisation des sols. Le projet est composé d'environ 17 % d'espaces « de pleine terre », soit un gain significatif par rapport à la situation actuelle (environ 2,9 %). Il s'agit de permettre aux eaux de pluie de s'infiltrer dans les sols perméables, au lieu de rejoindre des canalisations souterraines.

Grands arbres et massifs végétaux

Les essences seront choisies pour leur rusticité, la luminosité de leur feuillage et de leur écorce, ainsi que leur capacité à s'adapter aux périodes de sécheresse ou de submersion passagère. Une grande diversité d'essences sera plantée : des arbres de milieux forestiers locaux (frêne, orme) mais aussi des essences acclimatées et présentes dans les parcs (érables argentés, zelkova, platanes) ou encore des essences susceptibles de s'adapter à l'assèchement du climat (chêne chevelu, micocoulier). Toutes les lignes d'arbres sont plantées en pied de massifs formant un vaste jardin en « lanières » d'environ 5 000 m². Les massifs sont composés d'essences variées, rustiques, résistantes à la sécheresse et à même d'offrir un couvert végétal généreux et changeant.

La lutte contre les îlots de chaleur

Sous l'effet conjugué de l'urbanisation croissante et du réchauffement climatique, les îlots de chaleur urbains risquent de devenir plus intenses avec des risques importants pour la santé des habitants les plus vulnérables. Les travaux menés depuis trente ans permettent d'expliquer leur formation. La cause principale est la diminution dans les villes de la part des zones humides et des espaces végétalisés, au profit des surfaces artificialisées et fortement minéralisées qui absorbent et stockent la chaleur. La végétalisation et la présence d'eau dans le projet devraient ainsi permettre de réduire la sensation de chaleur dans cette zone dense du centre urbain de la ville de Clermont-Ferrand.



RESPIRE À LA RÉCRÉ : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Il y a deux ans, la municipalité présentait l'un de ses projets phares : Respire à la récré, qui vise à repenser les cours d'écoles de la ville pour correspondre aux besoins des enfants et aux enjeux climatiques et d'inclusion de tous les élèves.

Depuis, plusieurs aménagements ont vu le jour :

- Le 9 décembre 2022 a été inaugurée la cour d'école du groupe scolaire Jean-Moulin. L'aménagement de cette cour a mobilisé 190 élèves et 25 adultes (enseignants et parents d'élèves) lors de 14 ateliers de concertation. Les élèves disposent d'une cour élaborée à partir de leurs réflexions sur la cour idéale : 730 m² de surface revégétalisée, 12 arbres plantés et 20 équipements en bois sur les 1200 m² de cour. Cette cour dispose également d'un « ruisseau » qui peut être alimenté par un récupérateur d'eau de pluie et elle accueille des poules.



- Depuis la rentrée de septembre 2022, les élèves de Nestor-Perret profitent aussi d'un nouvel espace de récréation, inauguré en avril 2023.

Au vu des retours positifs des cours déjà transformées, la Ville a décidé de poursuivre l'opération et d'augmenter la cadence. Pour 2024, six établissements supplémentaires seront réaménagés, sans

compter les ajustements plus légers dans certaines cours d'écoles. Ainsi, durant l'été 2023, des travaux auront lieu dans les groupes scolaires suivants : Philippe Arbos, Jean Macé, Jules Michelet, Rameau, Pierre et Marie Curie. En 2024, débuteront à leur tour, les travaux dans le groupe scolaire Jean de la Fontaine. À noter également que les concertations sont entamées pour les cours des écoles : Jules-Verne, Chanteranne, Jules-Ferry et Victor-Hugo.

LE RÉSEAU DES JARDINS PARTAGÉS

La Ville a mis en place un réseau des jardins partagés destiné à rassembler les représentants de tous les jardins partagés du territoire clermontois, qu'ils soient gérés par la Ville (centres sociaux), par une association ou par un collectif et dont l'objectif principal est de créer une communauté de partage des connaissances, des pratiques, des outils et de participer à des évènements collectifs.

De plus, la ville a rédigé une Charte « Jardi'charte » rappelant la définition des jardins partagés et les engagements du réseau qui se situent à plusieurs niveaux :

- social, avec les valeurs de solidarité, de convivialité,
- participatif, puisque la concertation doit être un élément central,
- paysager, grâce à une amélioration du cadre de vie,
- environnemental, par le biais du maintien de la biodiversité et la préservation des ressources.

L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU MASSIF DES CÔTES DE CLERMONT

Le site des Côtes de Clermont-Ferrand est labellisé Espace naturel sensible (ENS) depuis 2018 et fait l'objet d'un plan de gestion supervisé par le Département au titre de ses compétences. C'est un des poumons verts du territoire ainsi qu'un réservoir de biodiversité à préserver. C'est un cadre naturel, qui demeure fragile avec l'urbanisation proche ; c'est également un site à enjeux avec des usages divers et une multiplicité de propriétaires.
Pour toutes ces raisons, Clermont Auvergne Métropole a fait le choix de protéger et de mettre en valeur l'ensemble des Côtes en approuvant la mise en place d'un ENS sur l'ensemble du massif. Le périmètre de labellisation du massif des Côtes représente 815 ha et sera labellisé Espace Naturel Sensible début 2023.

Côté actions, 2 vergers ont été restaurés en 2022, plusieurs chemins de randonnée ont été aménagés et un inventaire naturaliste sur les papillons a été réalisé. La Ville et ses partenaires ont également continué leurs missions pédagogiques sur la biodiversité auprès de différents publics, notamment dans les quartiers nord : maison de quartier Croix-de-Neyrat, école d'architecture, médiathèque Jacques-Ralite,...

ESPACES NATURELS SENSIBLES
PUY-DE-DÔME

PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

LA VILLE LABELLISÉE APICITÉ® « 3 ABEILLES » POUR SA DÉMARCHE EXEMPLAIRE

La Ville de Clermont est labellisée APIcité® « 2 abeilles - démarche remarquable » depuis 2016. En 2022, elle a obtenu la labellisation APIcité®« 3 Abeilles - Démarche exemplaire » pour le renforcement de sa politique de protection de l'environnement. Le comité de labellisation a particulièrement valorisé :

- le volet biodiversité :
  - le permis de végétaliser « Ici on sème »
  - la fauche tardive
  - la végétalisation des cours des écoles
- le volet sensibilisation :
  - la convention Abeille, sentinelle de l'environnement avec l'UNAF avec des ruchers à vocation pédagogique
  - l'organisation des Semaines européennes du développement durable
  - les programmes de sciences participatives en lien avec la LPO

APIcité® est le premier label national créé par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) récompensant les collectivités qui aiment, protègent et défendent les abeilles et les pollinisateurs sauvages.
Le label APIcité® se situe dans le prolongement du programme Abeille, sentinelle de l'environnement®, mis en place par l'UNAF en 2005. Cette action s'inscrit dans une philosophie de prise de conscience et de sensibilisation sur le rôle primordial des pollinisateurs dans la biodiversité, la variété de nos ressources alimentaires, et la nécessité d'actions efficaces pour les protéger. 84 % des espèces végétales cultivées en France et en Europe dépendent directement des pollinisateurs et plus particulièrement des abeilles et 75 % des cultures alimentaires dépendent de l'activité des pollinisateurs. En 2022, 95 collectivités ont été labellisées, dont 18 avec le label « 3 Abeilles - Démarche exemplaire ».



Thème 3 - Mobilité / Qualité de l'air

La vision stratégique

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire en France, et notamment dans les grandes villes comme Clermont-Ferrand. Ce sujet est étroitement lié à la place de la voiture, responsable des 2/3 des émissions d'oxydes d'azote, polluant pour lequel la France a été condamnée par l'Union Européenne pour non-respect des seuils réglementaires.

Par ailleurs, la sédentarité, croissante dans notre société, est un facteur de risque vis-à-vis de certaines pathologies.

En favorisant les modes de déplacement dits « actifs », on agit ainsi doublement sur la santé des habitants : d'une part on améliore la qualité de l'air qu'ils respirent, d'autre part l'activité physique améliore la santé. Il s'agit bien sûr d'adapter les modes de transport à la distance, mais de nombreux déplacements sont inférieurs à 5 voire 2 km et peuvent se faire à pied ou à vélo.

Pour les trajets plus longs, le transport en commun et le covoiturage sont des alternatives à favoriser. Il faut aussi pouvoir mixer ces modes de transports sur un même trajet et dans les habitudes.

Clermont-Ferrand veut donner l'opportunité à ses habitants de circuler différemment pour construire une ville plus saine et plus accueillante.

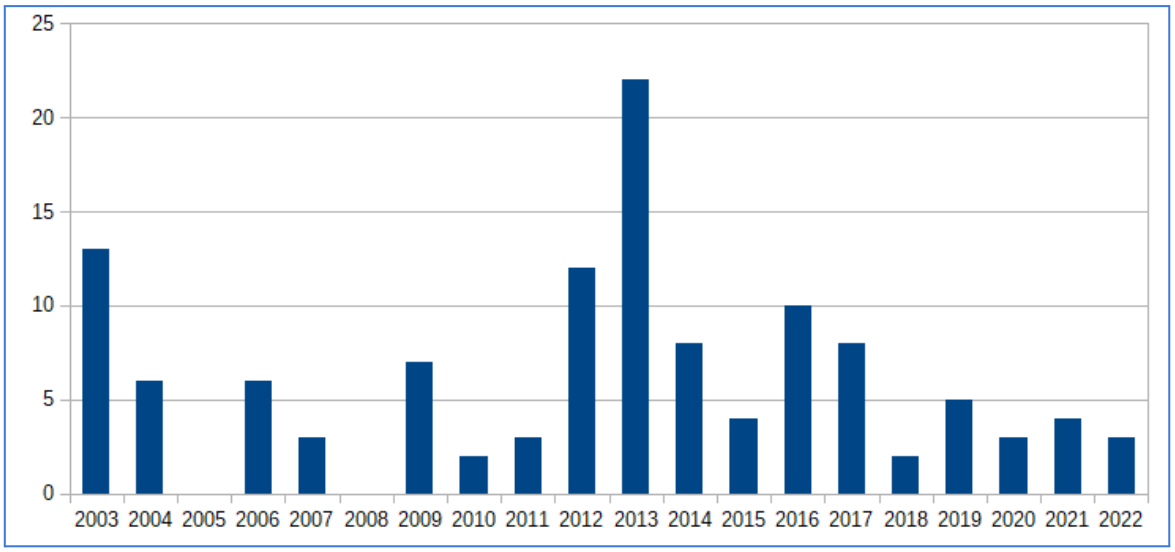
Déclinaison au contexte local et objectifs

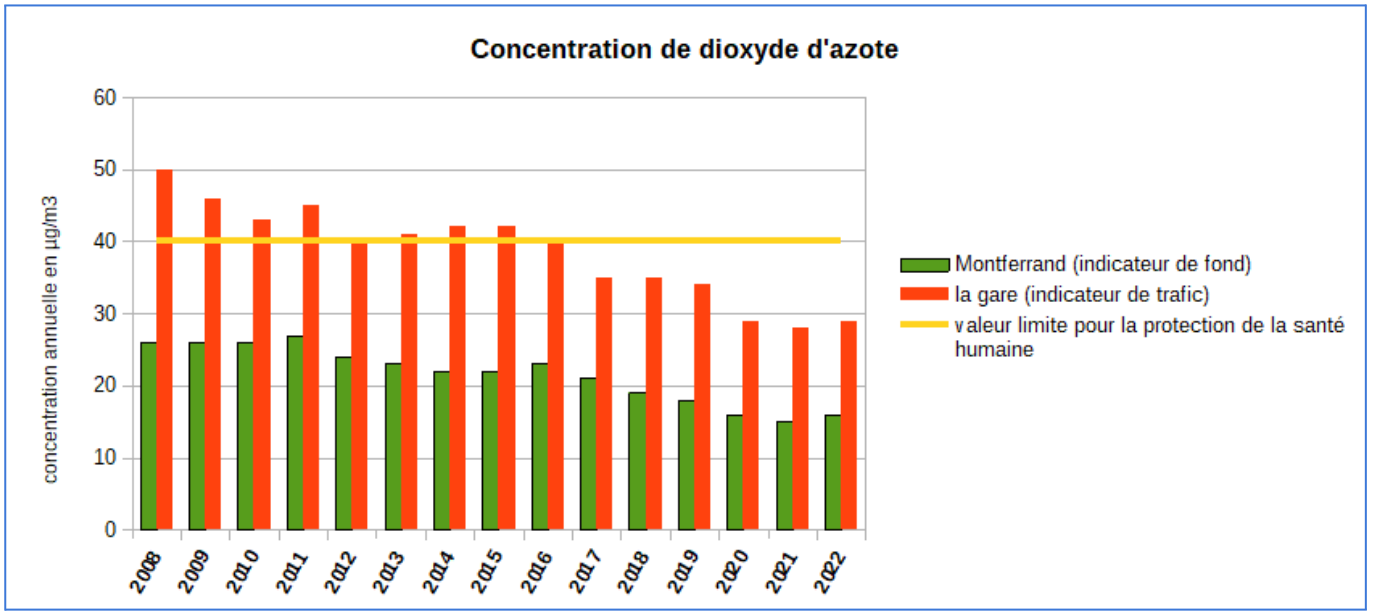
Faisant suite à l'adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU), le territoire prévoit de transformer les pratiques de mobilité à travers 5 axes stratégiques : mobilité pour tous, mobilité durable, mobilité éducative, mobilité au service du développement territorial, et mobilité fluide.

Plusieurs leviers d'actions ont été identifiés, qui doivent permettre entre 2012 et 2030 de faire évoluer les parts modales des déplacements domicile-travail au bénéfice des modes actifs et collectifs, aussi bien sur le territoire métropolitain que sur le territoire de la ville de Clermont-Ferrand :

- diminution de la place de la voiture individuelle à 37 % (contre 46 % actuellement sur le territoire de la ville de Clermont-Ferrand),
- maintien de la marche à pied à 40 %,
- augmentation des transports en commun de 12 % à 18 %,
- augmentation de la part du vélo de 2 % à 5 %.

Nombre de jours de dépassement du niveau préfectoral de déclenchement des procédures d'information et de recommandations dans l'agglomération clermontoise





INSPIRE : LE PROJET DEVIENT RÉALITÉ

Pour répondre aux défis de la transition écologique, la métropole clermontoise s'est engagée depuis plusieurs années dans une transformation ambitieuse. InspiRe, le projet de restructuration du réseau de transports en commun, permettra d'en augmenter les usages en proposant une alternative crédible à la voiture, tout en réduisant l'impact carbone du territoire et en améliorant le cadre de vie.

La déclaration de projet est une étape clé d'InspiRe. Fondée sur le code de l'environnement, elle permet à Clermont Auvergne Métropole et au SMTC-AC d'en affirmer solennellement l'intérêt général. Elle prend en compte l'ensemble des avis et recommandations formulés depuis le lancement du projet et définit également ses principales caractéristiques :

- un projet de transport en commun efficient avec un niveau de service élevé,
- un projet de mobilités au sens large,
- un projet de desserte du territoire,
- un projet de métamorphose de l'espace urbain,
- un projet qui améliore le cadre de vie.

inspiRe
un nouveau souffle pour nos mobilités



InspiRe évolue tout en se dessinant de plus en plus précisément

La mise en œuvre d'InspiRe se fera en deux étapes : dans un premier temps, la mise en service fin 2025 avec :

- la construction de l'ensemble des terminus,
- la construction du Technicentre bus à Cournon-d'Auvergne,
- le déploiement du matériel roulant et du système de charge associé,
- la mise en service du réseau restructuré,
- la mise en service des deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service B et C sur les 27 km,
- l'ouverture de nouveaux parkings relais.

Un second temps permettra la livraison progressive des derniers aménagements d'ici mi-2027 avec la poursuite des aménagements de voirie. L'évolution du projet tout au long de sa conception, notamment pour intégrer les nombreuses remarques et suggestions émises par les habitants de la métropole, ont nécessité d'ajuster le coût du projet à 324 M € afin de tenir compte de la prolongation jusqu'à Durtol, des adaptations pour positionner différemment les pistes cyclables ou les voies de bus sur la chaussée, mais aussi de l'inflation.

Cap sur la transition écologique et la sobriété énergétique

Dès sa conception, InspiRe s'est engagé dans une démarche exigeante en matière de développement durable : sobriété foncière, végétalisation et lutte contre les îlots de chaleur, réduction de la place de l'automobile et économies d'énergie.

- InspiRe permettra la désimperméabilisation des sols, soit 32 000 m².
- 1 500 arbres seront plantés tandis que 400 arbres seront coupés : à terme, il y aura deux fois plus d'arbres grâce à InspiRe.
- Les aménagements cyclables seront maximisés tout au long du tracé, notamment dans des secteurs actuellement dépourvus d'aménagements.
- Une zone à trafic limité est prévue dans le centre de Clermont-Ferrand, entre la rue Blatin et la fin de l'avenue Carnot, afin de réduire la place de l'automobile.
- Une nouvelle flotte de bus entièrement électrique sera également déployée.
- InspiRe vise aussi une réduction d'environ 22 % de la consommation de l'éclairage public.

Poursuivre le dialogue au plus près du terrain

En 2021, la concertation du projet InspiRe a fortement mobilisé le public avec plus de 3 600 avis, et a permis de valider unanimement l'opportunité du projet, d'acter le choix des variantes du projet et de faire émerger des demandes de modification. Suite aux demandes des habitants, des comités de quartier, des commerçants et des acteurs économiques, les modifications suivantes ont été apportées :

- la desserte de Durtol ;
- l'abandon du site propre avenue de Royat à Chamalières ;
- l'abandon de tronçons de site propre en bas de l'avenue Bergougnan et rue de l'Oradou.

D'autres phases de dialogue vont s'ouvrir en attendant les futurs travaux. En effet, le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole se sont engagés à maintenir un dialogue constant avec la population. Des temps d'échanges seront notamment organisés avec les comités de quartier, les acteurs économiques et les commerçants afin de poursuivre l'amélioration du projet et de tenir compte des effets attendus.

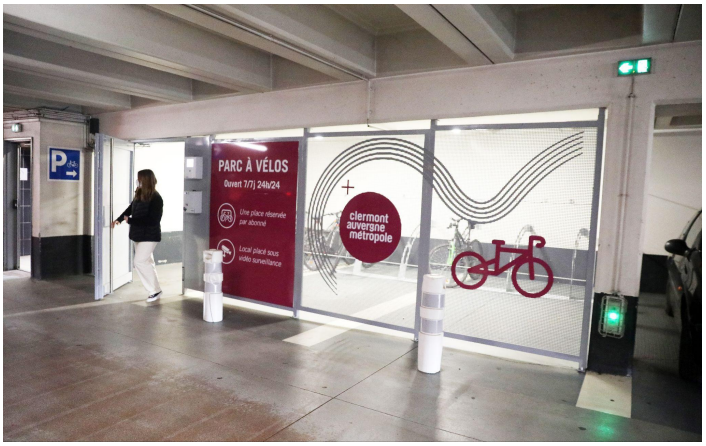
LE RETOUR DE LA FÊTE DU VÉLO

La Fête du vélo est revenue sur la place de Jaude en mai 2022, après deux années blanches. Elle a accueilli des stands tenus par différentes organisations locales sur divers thèmes comme la cohabitation sur l'espace public entre les différents modes de transports. Des conférences étaient aussi proposées, ainsi que des pistes d'éducation pour les enfants et adultes, une piste d'essai pour vélos à assistance électrique. L'association Valentin Haüy, qui soutient les personnes aveugles et malvoyantes, était également présente lors de cet événement pour promouvoir la pratique du tandem. Une bourse au vélo a été organisée par Vélocité 63.



UN NOUVEAU PARC À VÉLO AU PARKING BLAISE-PASCAL

Après l'ouverture des parcs à vélo situés au sein des parkings Saint-Pierre et Vercingétorix, un troisième a ouvert ses portes au parking Blaise-Pascal. Les parcs à vélos comprennent entre 15 et 20 places chacun. Ils sont fermés et sécurisés. À l'intérieur de ces espaces clos se trouvent des supports permettant aux usagers de verrouiller leur vélo sur la place qui leur a été attribuée dans le cadre de leur abonnement. L'accès à ces parcs s'effectue à l'aide de badges magnétiques. Les usagers n'ont pas à les présenter à l'entrée du parking et ils bénéficient de facilités de circulation avec notamment un passage libre à droite de la barrière d'entrée ou de sortie. Pour des raisons de sécurité, un éclairage renforcé, des caméras de surveillance et des équipements anti-incendies ont été installés sur ces nouveaux espaces.



Un système d'interphone 24 h / 24 est mis en place à l'entrée de l'espace vélos afin de permettre aux cyclistes de bénéficier d'un contact avec un télésurveilleur en cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture des accueils.

Un dispositif complémentaire des C.vélo Box

La C.vélo Box permet à tout le monde – et pas seulement aux usagers C.vélo – de stationner son vélo personnel en toute sécurité. Ce parking à vélos, couvert et sécurisé, se situe sur le parvis de la gare SNCF. Ouvert en avril 2018, la C.vélo Box permet de stationner 150 vélos, elle est accessible (sur abonnement) 24 h / 24, 7 j / 7. La Box est équipée de râteliers faciles d'utilisation et d'arceaux permettant le passage d'un antivol, chaque usager se voit attribuer une place numérotée.

Thème 4 - Éducation / Transmission des savoirs

La vision stratégique

L'éducation et la transmission des savoirs sont des leviers essentiels de toute transition sociétale majeure : il s'agit en effet de préparer la société, et en particulier la jeune génération, aux enjeux du monde de demain : transition démocratique, sociale et environnementale. En lien avec ses partenaires, mais également en s'appuyant sur les agent.es municipales.aux en relation directe avec le jeune public, la Ville contribue à sensibiliser les enfants aux enjeux de la transition énergétique et écologique, et les accompagne pour être des citoyens acteurs du vivre ensemble.

S'il paraît évident que les politiques de l'enfance et de la petite enfance de la Ville de Clermont-Ferrand s'inscrivent pleinement dans l'objectif d'épanouissement des individus, l'un des 5 objectifs de développement durable de la loi française, ces politiques ne sont pas absentes des objectifs environnementaux. Les écoles elles-mêmes sont des lieux privilégiés pour expérimenter la transition.

Au-delà des jeunes publics, la transformation de la société ne pourra se faire que si elle est désirée par les citoyens, d'où l'importance d'accompagner et d'encourager les initiatives citoyennes. La Ville de Clermont-Ferrand mobilise chaque année les forces vives du territoire afin de donner à ses habitants les clés pour comprendre la transition et les moyens de la mettre en œuvre.

Déclinaison au contexte local et objectifs

Les principaux objectifs du Projet Éducatif de la Ville (PEV) s'inscrivent dans les enjeux de développement durable, comme assurer le bien-être des enfants, garantir la réussite scolaire et éducative, favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'ouverture à l'autre et démocratiser l'accès à la culture et aux sports. De plus, le volet environnemental et le volet social sont au cœur de l'action éducative en direction des enfants et de leurs familles.

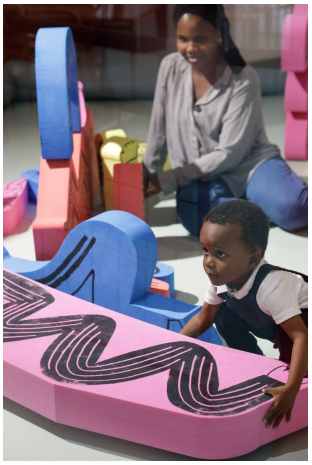
La Ville de Clermont-Ferrand contribue par ailleurs à sensibiliser le territoire avec les Semaines européennes du développement durable, temps fort de trois semaines en septembre-octobre. L'objectif est de favoriser la prise de conscience de tous les citoyens à tout âge.

Chiffres-clés de la Semaine européenne du développement durable 2022

4 acteurs du territoire partenaires référencés

1 300 personnes sur 14 lieux différents (estimation de fréquentation)

DU NOUVEAU À MILLE FORMES



mille formes, le centre d'initiation à l'art a proposé de nouveaux ateliers et dispositifs pour les 0-6 ans en 2022.

Le centre d'initiation à l'art dédié aux enfants de 0 à 6 ans et aux adultes qui les accompagnent permet la découverte de l'art contemporain à travers des expérimentations diverses. Pour des explorations renouvelées, mille formes change tous les trois ou quatre mois l'intégralité de sa programmation. Celle-ci est construite avec des artistes contemporains de toutes disciplines. Les enfants et leurs parents peuvent expérimenter des propositions de designers, de plasticiens, d'artistes pluridisciplinaires, etc.

La participation de Jean-Charles de Castelbajac, par exemple, à la création des vitrines et des galeries. L'artiste, qui a travaillé l'identité visuelle de l'Association Clermont-Ferrand Massif Central 2028, s'est installé à mille formes avec son exposition interactive *Le peuple de demain*.



Les familles et enfants ont aussi pu découvrir *mille lieux sous le rose*, une exposition interactive de l'artiste Cyril Lancelin, une expérience du grand et du petit, du lourd et du léger avec des architectures emplies d'air à scratcher, dé-scratcher et empiler. L'espace atelier a présenté les 4 éléments de Fanny Dreyer, illustratrice et réalisatrice de films d'animation. Un atelier pour donner vie à l'eau, la terre, le feu et l'air à travers le plaisir de créer.
Le centre a également proposé, au sein de l'espace 0-24 mois, un dispositif inédit : *jeuminots* de l'artiste Claude Como. Dans cet univers tout en laine, les plus petits retrouvaient des familles de

végétaux, jouaient avec le soleil, tout en explorant la nature et en découvrant de tout petits pays dans de grands paysages.

« CLERMONTOIS EN HERBE », UN NOUVEAU PROGRAMME DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE

La Ville a souhaité, dans le cadre de son Projet éducatif de la ville (PEV), mettre en œuvre plusieurs parcours pour les 3-11 ans : culturels, sportifs, citoyens et civiques. Ces parcours doivent offrir aux enfants des moyens de découverte et d'épanouissement personnel, constituant également un facteur d'égalité d'accès. Ils rencontrent un grand succès.
Afin d'étoffer l'offre éducative, la Ville souhaite engager une politique d'éducation relative à l'environnement en mettant en place des parcours auprès des écoles de la ville, au travers d'un nouveau projet « Clermontois en Herbe ».

La municipalité propose des parcours déclinés autour de 4 thématiques :

- Biodiversité : la faune, la flore, les aménagements extérieurs comme des hôtels à insectes, la nature en ville autour de la végétalisation des cours d'écoles et du Permis de végétaliser « Ici on sème ».
- Eau et air : la faune aquatique, les écosystèmes, le cycle de l'eau
- Alimentation et santé préventive : le gaspillage alimentaire, les jardins partagés, les produits bio, les circuits courts.
- Développement durable : sensibilisation à la question du réchauffement climatique, les énergies renouvelables et non fossiles, les gestes éco-citoyens, les habitations écologiques.

L'objectif est de sensibiliser les enfants à une approche environnementale en lien avec leur territoire, avec les acteurs, les structures et associations qui œuvrent pour l'éducation à l'environnement et au développement durable en Auvergne.
Les futures actions seront mises en œuvre lors des temps scolaires et également lors des temps péri et extrascolaires. Elles seront construites en lien avec les enseignants pour assurer une cohérence entre les différents temps.
Une attestation - le diplôme local du « Clermontois en herbe » - pourrait être délivrée en fin de CM2, les enfants ayant ainsi acquis de nouvelles compétences et connaissances.
Dans un premier temps, et dans le cadre de la convention qui le lie à la Ville, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE Clermont-Dômes) a dispensé une formation à destination de 60 animateurs et animatrices au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023.

Les objectifs de cette formation sont multiples :

- développer la curiosité, l'observation du milieu (fleurs, oiseaux, traces et indices d'animaux, paysage, étoiles…)
- connaître les différentes approches de l'animation nature
- mener une réflexion sur la pédagogie de l'environnement
- élaborer un projet d'animation nature.

Grâce à cette formation, toutes les écoles disposeront d'une ressource au sein de l'établissement scolaire. Ces animateurs et animatrices seront les intermédiaires privilégiés pour les équipes enseignantes.

LE CENTRE EUROPE DIRECT CLERMONT PUY-DE-DÔME

Afin de développer un sentiment d'appartenance à l'Union européenne et dans un contexte de candidature Capitale Européenne de la Culture en 2028, la Ville de Clermont-Ferrand, en partenariat avec le Département du Puy-de-Dôme, porte le Centre Europe Direct (CED) Clermont Puy-de-Dôme qui est labellisé par la Commission européenne depuis mai 2018. Les missions principales du CED sont de rapprocher l'Europe des citoyens en les informant sur l'Union européenne à travers des supports de communication (brochures, ressources pédagogiques, site internet, réseaux sociaux) et des animations sur le territoire métropolitain et départemental.

La labellisation Europe Direct confirme l'ouverture européenne de la Ville, tout en fédérant un réseau d'acteurs locaux. Depuis 2019, plus de 120 événements (débats, animations, expositions…) ont été organisés directement ou en partenariat. Hors période de Covid qui a fait basculer les événements en ligne, près de 1 000 personnes fréquentent annuellement l'espace d'accueil. Enfin les réseaux sociaux génèrent 5 000 vues par mois.

Les actions phares de 2022

- Coordination du Mois de l'Europe : jeu de piste « Europe express » dans le centre-ville de Clermont-Ferrand, concours "L'Europe dans mon quotidien", conférence de Raphaël Glucksmann sur la guerre en Ukraine et les valeurs européennes, menu tchèque dans les écoles de Clermont-Ferrand, dialogue citoyen sur la transition écologique, exposition « Graines d'européens » avec la participation de 9 écoles, expositions dans les Kiosques Europe, le dévoilement de la plaque du label « Ville européenne » des Jeunes européens France, le 9 mai à la mairie.



- Organisation de « Partir un jour », au Lieu-dit à Clermont-Ferrand afin de sensibiliser les jeunes sur la mobilité européenne et internationale avec une dizaine de partenaires (ateliers et spectacle auprès auprès de 100 jeunes).
- Déplacement à Bruxelles avec l'équipe de Clermont 2028 et des élus auprès des institutions européennes.
- Réalisation de 6 vidéos sur l'action de l'Union européenne, diffusées sur les réseaux sociaux et site internet avec le média « En vrai » (plus de 100 000 vues par vidéo).
- Inauguration des Kiosques Europe (Lycée HSC Deville à Issoire, Collège de Ceyrat, Maison des citoyens à Cournon d'Auvergne).
- Organisation de deux débats sur les migrations et le développement rural/agriculture dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe à Clermont-Ferrand et Saint-Germain-Lembron.
- Tenue d'un stand sur le village Europavox pendant 3 jours.
- Accueil de jeunes des pass 3ème au CED.
- Remise du prix du meilleur film européen au Festival international du court-métrage.

- Tenue d'un stand à la Nuit de l'orientation et à la journée Jobs d'été.
- 6 interventions sur la citoyenneté européenne auprès des services civiques et des jeunes en service national universel (plus de 250 jeunes).
- 7 promenades européennes.
- Exposition France-Portugal au CED et exposition d'un artiste de Cuneo, à la Maison du Tourisme dans le cadre du festival Arts en balade.
- Intervention sur la Présidence française du Conseil de l'UE au lycée Jeanne-d'Arc.
- Webinaire avec les CED AURA sur la mobilisation de financements européens pour la jeunesse.
- Noël en Europe : coordination du projet d'échange de décorations de Noël auprès de 10 écoles du Puy-de-Dôme.
- Mise en place d'un groupe territorial de la mobilité européenne et internationale des jeunes en lien avec la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).
- Remise du Prix des initiatives européennes à l'initiative du Mouvement européen et du Rectorat.

L'édition 2022 du Joli Mois de l'Europe a été particulièrement riche avec un panel d'actions variées qui s'est inscrit dans la dynamique de la candidature de Clermont pour être Capitale européenne de la culture en 2028.
Avec une dizaine de partenaires locaux particulièrement mobilisés, le CED a organisé 5 expositions, 2 conférences-débats, une vingtaine d'animations et une communication accrue (rames de tram aux couleurs de l'Europe, bâtiments illuminés en bleu en centre ville).

25ÈME ÉDITION DU PRIX JEUNE CHERCHEUR



Le Prix jeune chercheur de la Ville de Clermont-Ferrand met à l'honneur des jeunes docteurs qui ont contribué à travers leurs travaux au rayonnement de l'Université Clermont Auvergne et des établissements associés. Le site Clermont Auvergne d'enseignement supérieur compte près de 1 100 doctorants, répartis dans 47 structures de recherche, avec 200 soutenances annuelles. Un territoire où la recherche est particulièrement active et l'un de ses atouts majeurs.

Pour ce prix de vulgarisation scientifique, quinze candidats issus des cinq écoles doctorales présentent leurs travaux de thèse devant un jury. Il s'agit de rendre compréhensible pour des non spécialistes des sujets de thèses souvent pointus. Car si l'excellence scientifique compte pour beaucoup dans les phases de présélection des candidats, il faut aussi que le jeune chercheur sache accrocher son auditoire, exposer son sujet, rendre captivante une recherche parfois ardue. Le Prix jeune chercheur de la Ville de Clermont-Ferrand récompense donc un vrai talent chez les jeunes chercheurs : le don de transmettre leur curiosité, leur enthousiasme, leur démarche, leurs résultats et l'intérêt plus large des recherches qu'ils ont conduites pendant leur thèse.
À l'issue des délibérations, six jeunes chercheurs ont été récompensés par la Ville de Clermont-Ferrand et ses partenaires, dont Rafik ARFAOUI, docteur en Géographie qui a remporté le Grand Prix de la Ville de Clermont-Ferrand avec sa thèse « Territoires multiples, accueil pluriel. L'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains ».


CLERMONT FERRAND
mardi 12 avril 2022
PRIX Jeune CHERCHEUR
WWW.CLERMONT-FERRAND.FR

Thème 5 - Attractivité et rayonnement du territoire

La vision stratégique

De par sa position géographique, Clermont-Ferrand est à la fois la métropole d'équilibre à l'ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et un pôle d'attractivité majeur du Massif Central pour la formation, l'emploi, ainsi que les loisirs culturels et sportifs. Elle héberge en effet des cursus scolaires et universitaires d'excellence attirant sur ses campus près de 30 000 étudiants. Elle est une des rares villes de province à accueillir le siège international d'une entreprise du CAC 40 : la manufacture française des pneumatiques Michelin. Clermont-Ferrand a capitalisé sur cette symbiose et créé, avec ses homologues dans le monde entier, le réseau international des Villes Michelin en 2017, au sein duquel les objectifs de Développement Durable sont prédominants.

Elle bénéficie également d'un riche tissu associatif culturel, appuyé par des équipements innovants comme la Coopérative de Mai et une filière professionnelle du spectacle vivant de qualité. Ces partenaires travaillent ensemble depuis plusieurs années avec la Ville pour emmener le territoire jusqu'à la labellisation Capitale européenne de la culture en 2028.

Enfin, le sport de haut niveau s'incarne à Clermont-Ferrand « Fabrique de champions », que ce soit en athlétisme, danse sur glace, dans le rugby et depuis 2021, dans le football avec la montée en Ligue 1 du Clermont Foot.

Déclinaison au contexte local et objectifs

En se déclarant candidate pour être « Capitale Européenne de la culture » en 2028, Clermont-Ferrand veut avant tout faire valoir un modèle de développement équilibré, conciliant attractivité tout en restant à taille humaine et en préservant son environnement naturel d'exception, fondement de son identité. C'est tout le sens de la notion « d'équilibre », qui n'oppose pas le rural et l'urbain ou encore son héritage ouvrier et la transformation industrielle actuelle. L'objet de la candidature est ainsi de renforcer la cohésion et le bien-vivre au travers de la culture, avec une attention au cadre de vie, de replacer la nature au cœur de la ville, promouvoir un développement urbain durable et enfin préserver la mixité culturelle, intergénérationnelle et sociale dans le projet culturel.

CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE

Clermont-Ferrand et le Massif central ont franchi une grande étape, fin 2022, en remettant au ministère leur dossier pour devenir Capitale européenne de la culture en 2028.
Le dossier de quelque soixante pages dévoile le projet à court, moyen et long terme, de développement culturel, mais aussi économique, social et environnemental. Un projet qui fédère déjà pas moins de 600 communes et 13 départements dans l'ensemble du Massif central.

Le défi était d'investir un vaste territoire mais sans diluer l'effet « Capitale ». C'est aussi le point fort du dossier présenté par l'association dans le but affiché de proposer un projet de référence pour toutes les régions montagneuses d'Europe enclavées qui ont le sentiment d'être dans la « Diagonale du vide ».
L'association ne manque pas d'idées pour la région renommée pour l'occasion la Terre du Milieu, en référence à Tolkien. Au-delà des grands rendez-vous internationaux qui seront proposés, il est question de théâtre itinérant dans les villages, d'installations ou de performances artistiques dans les TER, de grands bals populaires et de dizaines d'autres événements pour faire rayonner la culture dans tout le Massif. Mais l'idée centrale du projet est de permettre à tous les habitants – déjà sollicités à grande échelle pour nourrir le projet – de participer à la Capitale, non plus uniquement en tant que spectateur, mais en tant qu'acteur, pour co-construire les projets.

En mars 2023, Clermont Massif Central a été nommée finaliste parmi les huit villes candidates ; la ville élue sera désignée en fin d'année 2023.



LES ACTIONS DU RÉSEAU INTERNATIONAL DES VILLES MICHELIN

L'objectif du Réseau international des villes Michelin, créé en 2014 à l'initiative de la Ville de Clermont-Ferrand, est de fédérer les acteurs publics et privés entre les villes du Réseau pour renforcer l'attractivité et le rayonnement des territoires à l'international.



3e Rencontres du Réseau au Mexique

Après deux premières Rencontres réussies et une période de pandémie qui a obligé les villes membres du Réseau international des Villes Michelin (RIVM) à s'adapter et opter pour de nombreux échanges en visio, les 3e Rencontres ont pu avoir lieu à Queretaro, au Mexique, en mars 2022 sur le thème de l'innovation durable.

Signature d'une déclaration en faveur de la neutralité climatique

En 2022, Clermont-Ferrand et 12 autres villes du réseau se sont données un objectif commun : la neutralité climatique de leurs villes, grâce à 12 engagements forts. Elles ont ainsi signé la « Déclaration de Querétaro », qui les engage à agir dans les domaines liés aux trois principales sources d'émissions de CO_2 dans les villes : la mobilité, les secteurs économiques et la planification urbaine – le logement.

Autres projets mis en place en 2022 :

- 1 réseau de stagiaires entre villes du Réseau (en particulier Clermont-Ferrand et Vitoria-Gasteiz en Espagne) et la possibilité d'accueillir un diplômé de moins de 30 ans pendant 6 mois par les villes du réseau et les entreprises de leur territoire ;
- présence de 4 carnettistes originaires de villes du Réseau au Rendez-vous international du Carnet de voyage 2022 ;
- séjours internationaux d'été au centre de vacances de la ville à Ker-Netra (60 jeunes de 5 pays différents en ont bénéficié en 2022). Les villes de Pirot, Vitoria, Valladolid sont en train d'étudier les possibilités pour elles d'accueillir à leur tour un séjour RIVM.

Ces 3 actions sont reconduites en 2023, avec la mise en place d'autres projets tels que des résidences d'artistes.

CYRIL DION EN CONFÉRENCE

En partenariat avec « Sans transition ! », la Ville et Clermont Auvergne Métropole ont organisé une conférence donnée par le réalisateur et écrivain Cyril Dion « Clap de fin pour la culture carbone ? » à la Comédie de Clermont en novembre 2022.

La culture est au cœur de la société française. Elle emploie 2,2 % de la population active, occupe 2 h 42 par jour dans l'emploi du temps des Françaises et des Français, et mobilise 4 % environ du budget global des ménages. Si le secteur de la culture peut transformer nos imaginaires, il

transforme aussi directement le réel. Il existe des dépendances mutuelles entre le secteur culturel et de nombreuses activités (agriculture, bâtiment, énergie, mobilité, numérique, transports) qui vont devoir se transformer pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et assurer leur résilience. À travers un grand entretien, Cyril Dion a ainsi évoqué la possible décarbonation du milieu de la culture, mais surtout de la manière dont la culture peut nous aider à décarboner nos sociétés en réinventant les imaginaires.



Thème 6 - Un espace public apaisé et mieux partagé

La vision stratégique

L'espace public est un bien commun objet de multiples usages : mobilités (circulation automobile, piétonne ou cycliste, stationnement...), activité économique (terrasses, publicité...), loisirs ou événements (squares, jeux pour enfants, concerts, manifestations sportives...), nature en ville... Son partage équilibré doit permettre de répondre aux objectifs de développement durable, tant sur l'inclusion et le bien-être des individus que sur la préservation des ressources naturelles, tout en étant compatible avec les besoins de fonctionnement de la ville.

Les aménagements urbains sont l'occasion de réfléchir à ce juste partage : quelle place pour la voiture et les modes de déplacement actifs (piéton, cycliste) ? Comment profiter de ces aménagements pour augmenter la part de la nature en ville ? Comment mieux gérer les eaux pluviales ? Comment rendre notre espace public plus mixte et plus inclusif ?

Au-delà des aménagements, ce partage est également un sujet du quotidien pour toute la ville : comment faire cohabiter de façon apaisée les divers usagers ? Comment inciter à des comportements propices au vivre ensemble ? Et faire de ces espace public un lieu de rencontres et de convivialité ? Pour, enfin, destiner l'espace public au public.

Déclinaison au contexte local et objectifs

Plusieurs documents de planification posent la question du juste partage de l'espace public : le Plan de Déplacements urbains, le Schéma de transition écologique et énergétique notamment, pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans ces documents en matière de mobilité ou d'adaptation au changement climatique.

Avec une volonté de reconstruire la ville pour penser un urbanisme plus moderne et plus inclusif, de nombreux chantiers d'aménagement seront l'occasion de mettre en œuvre ces lignes guide au cours du mandat. On peut notamment citer le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU), qui concerne trois quartiers clermontois. Cette dynamique traduit la poursuite des démarches engagées, que le label « écoquartier » vient récompenser.

TRANSFORMATION DE TROIS QUARTIERS CLERMONTOIS

Depuis près de cinq ans, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) accompagne et soutient financièrement Clermont Auvergne Métropole dans sa volonté de transformer les territoires clermontois de Saint-Jacques, des Vergnes et de la Gauthière. Classés parmi les 200 quartiers français retenus comme étant d'intérêt national par l'ANRU, ils bénéficient du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU). Un coup de pouce qui leur permettra à horizon 2030 d'afficher de manière durable un nouveau visage. Chaque quartier ayant ses particularités, les projets qui seront mis en œuvre ne seront pas les mêmes d'un endroit à l'autre. Cependant, portées par une même volonté, toutes ces transformations amélioreront à terme la qualité de vie des habitants en intervenant entre autres sur les espaces publics, les logements ou sur les connexions avec le reste du territoire. Partisanes de la mixité, la Ville de Clermont-Ferrand et la Métropole espèrent aussi par ce biais, attirer de nouveaux habitants vers ces quartiers.

À Saint-Jacques, une première phase a permis de concrétiser la réalisation de la Maison du projet et du pôle santé. Les démolitions de l'Allée de Dômes et de la Muraille de Chine ont pu être engagées rapidement, avec un accompagnement de chaque ménage pour leur relogement. Au total, 19 opérations seront réalisées dans ce quartier, dont la création d'un grand parc urbain, la construction d'environ 270 logements et l'extension du gymnase Louis-Thévenet.
Saint-Jacques et Les Vergnes ont engagé la nouvelle phase de concertation réglementaire du NPRU. Habitants, commerçants, représentants d'associations, usagers du quartier… ont pu partager leur avis. Programmée sur une période allant de 10 à 15 ans, la mise en œuvre du renouvellement urbain est l'occasion d'associer régulièrement les habitants aux projets.

UN CENTRE HISTORIQUE 100 % PIÉTONS

Les Clermontois, touristes et commerçants, peuvent profiter d'un centre-ville apaisé pendant l'été avec l'extension des terrasses dans les rues du centre historique 100 % piétons de la Ville de Clermont-Ferrand.
L'une des volontés de la Ville est le partage de l'espace public. Il a déjà mis en place des actions fortes comme la limitation de la vitesse à 30 km/h, la piétonisation du centre historique et, avec le soutien de la Métropole, la création de pistes cyclables qui se poursuit encore aujourd'hui. Pour continuer dans cette démarche, et poursuivre les actions menées à l'été 2021, la Ville a renouvelé en 2022 l'extension des terrasses de son centre historique. De mai à octobre, Clermontois et touristes ont pu profiter en toute tranquillité du patrimoine de la Ville, des commerces et des terrasses, grâce à la fermeture des rues piétonnes aux véhicules motorisés. Un plus également pour les riverains qui bénéficient ainsi d'un centre-ville plus calme et surtout plus sécurisé.



LE DISPOSITIF DES RUES SCOLAIRES S'ÉTEND AVEC LE PROGRAMME « LES ENFANTS D'ABORD »

Dans le cadre du projet Clermont partagé, Clermont apaisé, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage pour l'apaisement de son centre-ville, de ses rues et pour la sécurité des usagers de l'espace public. La rue scolaire est une fermeture temporaire à la circulation des véhicules motorisés aux abords des écoles, durant les entrées et sorties des classes : de 8 h 15 à 8 h 50 le matin et de 15 h 45 à 16 h 30 le soir, ainsi que le mercredi de 11 h 30 à 12 h, uniquement pendant les périodes scolaires. Les objectifs sont multiples : sécuriser les abords des écoles, inciter aux mobilités actives, limiter la pollution aux abords des écoles (sonores, visuelles, atmosphériques), faciliter les rencontres.
Deux écoles : la maternelle Édouard Herriot et la maternelle Aristide Briand ont été pilotes, puis l'expérimentation s'est pérennisée au retour des vacances d'hiver.

L'appellation « rue scolaire » évolue donc à Clermont-Ferrand en « les enfants d'abord » afin de mieux décrire l'ambition de la ville de déployer des stratégies innovantes et pragmatiques telles que :

- le marquage d'animation : peinture routière réglementaire mise en œuvre sur des chaussées en zone piétonne ou zone de rencontre et pouvant mettre en œuvre de motifs et couleurs hors de la signalétique du code de la route

(fresque au sol) ;

- la modification du plan de circulation du quartier ;
- la modification de la voirie pour empêcher les manœuvres de retournement ou le stationnement sauvage ;
- la végétalisation ;
- la mise en double impasse temporaire d'un axe de transit, préservant l'accès des riverains et services tout en complexifiant l'accès à l'entrée de l'école pour les véhicules en simple transit.



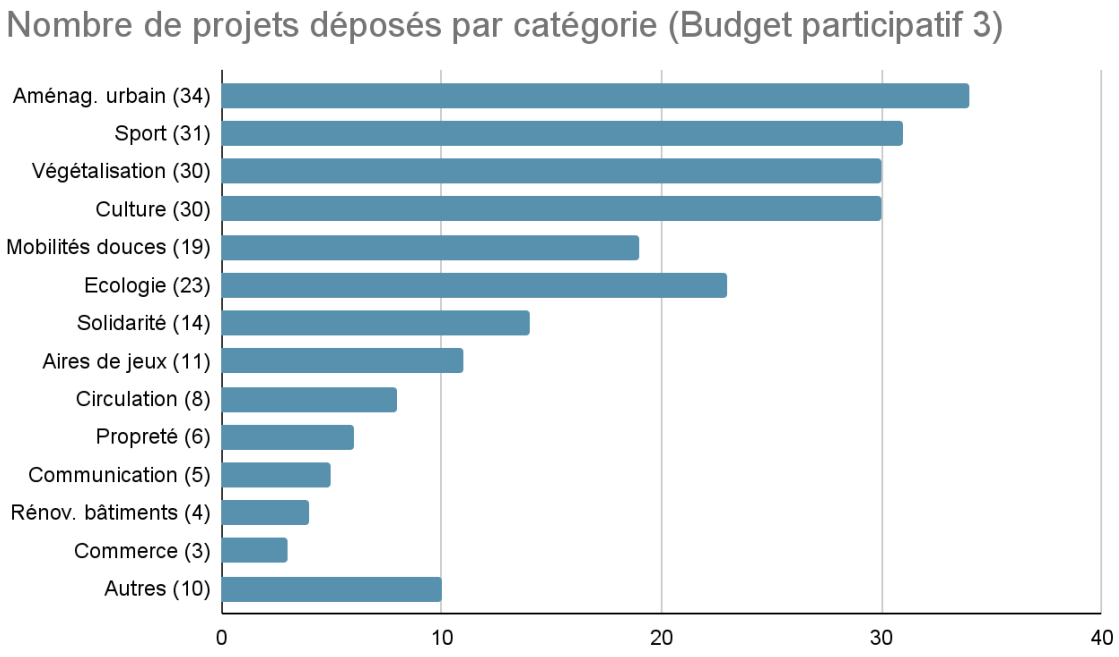
Thème 7 : Innovation démocratique

La vision stratégique

Notre époque est caractérisée par une crise démocratique, se traduisant notamment par une absence de mobilisation des électrices et électeurs dans les urnes de plus en plus forte. La ville doit pourtant être construite et aménagée pour celles et ceux qui y vivent, y travaillent, s'y divertissent, et les services publics municipaux pour répondre à leurs besoins.
Il est donc primordial d'inventer des formes nouvelles de mobilisation citoyenne pour que ces besoins, ces visions, puissent s'exprimer et se confronter, et faire converger les projets vers des consensus partagés par le plus grand nombre, compatibles avec les capacités à réaliser de la collectivité.

Déclinaison au contexte local et objectifs

La volonté de la Ville d'associer les citoyennes et les citoyens aux décisions publiques est déjà ancienne. Lors du mandat précédent, plusieurs politiques publiques ont redéfini leurs priorités stratégiques. Tous ces exercices ont comporté des démarches participatives, associant les usagers, les acteurs sociaux économiques, les citoyens : Plan éducatif de la ville, Etats généraux de la culture, Plan local d'Urbanisme, Rencontres citoyennes de la mobilité, Schéma de Transition Ecologique et Energétique… Cette dynamique se poursuit et s'amplifie pour tous les grands projets auxquels la Ville va contribuer à mener sur ce mandat : InspiRe, PLUi, aménagements urbains…



LE BUDGET PARTICIPATIF



Etat d'avancement des deux premières éditions

- plus de 10 000 participants,
- 44 projets lauréats,
- 29 réalisés depuis 2019,
- 2 millions d'euros environ par édition.



Le budget participatif revient pour une 3ème édition : priorité aux projets de végétalisation de la ville

Dépôt des dossiers en octobre 2022

En octobre 2022, le Budget participatif 3 a été lancé. Grâce à cette troisième édition, les Clermontois ont pu déposer leurs idées et projets pour leur ville. Une phase de dépôt réussie car elle a permis de collecter plus de 228 projets, de plus en plus qualitatifs : en effet, 73 % des projets déposés sont recevables contre 40 % pour la 1re et 2e édition. Tous les habitants ont pu participer, du plus jeune au plus âgé, via les urnes papier et le site internet. Des ateliers ont d'ailleurs eu lieu au sein des collèges, lycées… Un dispositif qui a permis de toucher plus d'une centaine de jeunes. Par ailleurs, l'équilibre territorial a été respecté. Chaque quartier est concerné par des dépôts de projets, ce qui permet à chacun de pouvoir participer.

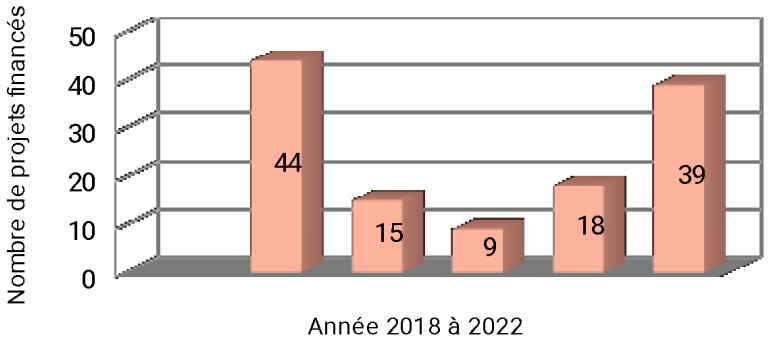
La phase d'études des projets et de vote ont lieu en 2023, avec une réalisation des projets lauréats sur deux ans.

BUDGET PARTICIPATIF
CLERMONT-FERRAND

FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

- 2021 : 18 projets financés
- 2022 : Sur 45 projets instruits, 39 projets financés (taux d'évolution d'environ 117 % par rapport à 2021)

Fonds de participation des habitants - évolution du nombre de projets financés



Répartition territoriale des 39 projets financés en 2022 :

- Territoire NORD (Champratel, Croix de Neyrat, Les Vergnes) : 24 projets financés, soit 62 % des projets financés, pour 9498 euros de financement au total
- Territoire SUD (Saint-Jacques, Fontaine du bac, Oradou) : 13 projets, soit 31 % des projets financés
- Territoire EST (Gauthière): 2 projets financés (les deux premiers depuis 2019)

Pour rappel, le Fonds de Participation des Habitants (FPH) est un coup de pouce financier permettant à des groupes d'habitants (et à des associations de moins d'un an d'existence) de monter des activités dans leur quartier. Chaque projet peut bénéficier d'un soutien jusqu'à 500 euros maximum. L'instruction des projets passe par un comité de gestion composé d'élus et d'habitants des quartiers.

Globalement, le FPH a été mobilisé en 2022 sur des projets créateurs de liens et améliorant la vie des quartiers à l'occasion d'évènements fédérateurs : Halloween, chantiers verts participatifs, conférences-débats, fêtes de quartiers, action de solidarité, activités sportives conviviales, actions culturelles et d'éducation, évènements multiples à l'occasion des fêtes de fin d'années etc. Les retours (fiche-bilan de chaque projet) permettent de voir que ces projets pris individuellement mobilisent un nombre important de riverains, (souvent des centaines) et permettent aux habitants de tester des initiatives qui favorisent un engagement plus important dans la vie de leurs quartiers. Le Fonds est aujourd'hui un outil structurant, permettant concrètement la prise d'initiative des habitants et améliorant le lien avec les institutions.

Aussi, la forte mobilisation du Fonds autour des QPV en 2022 s'appuie sur un accompagnement notable des centres sociaux et sur une coordination inter-service importante. Il est important de rappeler que la prise d'initiative des habitants est en forte progression avec ce fonds (observation du premier trimestre 2023 avec 15 projets financés et une trentaine en cours d'instruction), avec notamment une mobilisation du fonds par des groupes d'habitants des quartiers hors-QPV. Cette dernière observation pourrait donner lieu à plusieurs chantiers en vue de maintenir la note positive et même de l'étendre davantage. La logique actuelle du fonds vise une certaine efficience,

de sorte à favoriser davantage de projets touchant le plus d'habitants possible et s'inscrivant dans les transitions.
Les outils de suivi de l'activité du fonds ont été par ailleurs optimisés et permettront d'affiner davantage les prochains éléments de bilans, notamment fin 2023.

LA CONVENTION CITOYENNE

La Convention citoyenne de Clermont-Ferrand a été un vrai processus participatif, inédit, et fortement mobilisateur auprès des habitants entre novembre 2021 et juin 2022. Les 70 membres de la Convention tirés au sort ont organisé pendant 6 mois leurs réflexions à partir de sujets définis par la municipalité en matière de transition écologique, de renforcement et de développement des solidarités, ainsi que des nouvelles pratiques démocratiques. Ils ont aussi proposé des sujets à leur convenance et ont bénéficié de formation sur ces thématiques et d'échanges avec des experts. À l'issue d'un vote citoyen de plus de 13 000 votes, les habitants ont classé les 40 propositions par ordre de priorité, toutes actées par le Conseil municipal. Les élus ont d'ailleurs salué la qualité du travail et l'engagement des membres de la Convention.
Parmi les 40 propositions, celles relevant des problématiques écologiques ont reçu le plus de votes, ce qui rejoint les priorités portées par la municipalité. Huit propositions vont venir approfondir et enrichir les actions prévues ou en cours à Clermont, telles que la végétalisation des espaces publics du centre-ville, la piétonisation, la sécurisation des pistes cyclables...
Les réponses de la Ville aux 40 propositions :

- 22 renforcent ou enrichissent les actions en cours ou prévues ;
- 11 seront réalisées dans des conditions et selon des modalités à déterminer après études complémentaires ;
- 7 relèvent du champ de compétences d'autres acteurs publics ou associatifs et feront l'objet d'études complémentaires.



BOUGE TON CLERMONT

Depuis 2014, la Ville de Clermont-Ferrand a recours au principe de concertation pour mieux redéfinir les politiques publiques. Après les 3-10 ans dans un premier temps, la municipalité entend cibler les adolescents, et précisément les 11-15 ans, à la faveur d'une politique publique dédiée, appelée Plan local de la jeunesse.Reconnaître la place des jeunes dans la ville, rendre visible leur engagement, soutenir leur initiative, favoriser le lien et le vivre-ensemble ou encore construire les conditions d'accès à l'autonomie sont les leitmotivs de ce Plan local de la jeunesse.

Pour le bâtir, et afin d'être au plus près des besoins des jeunes mais aussi pour les associer à ce projet en amont, une grande concertation a été menée durant toute l'année 2021 sous l'intitulé, en forme de slogan, Bouge ton Clermont. Pendant plus d'un an, quelque 1 300 jeunes – sur les près de 6 000 recensés dans la tranche d'âge des 11-15 ans – ont été sondés via plusieurs dispositifs : enquête en ligne, ateliers dans les collèges, micro-trottoir, boîtes à idées, mini-quiz, etc. En parallèle, parents, professionnels, élus et services de la Ville ont été concertés.

Mais comme le dialogue se poursuit, le Plan local de la jeunesse pourrait évoluer encore et donner naissance à de nouveaux projets. D'ailleurs, comme pour les autres actions publiques, il sera évalué tous les deux ans.



Un état des lieux positif, et des attentes

Les résultats de la concertation ont démontré que les 11-15 ans étaient globalement satisfaits de la qualité de vie à Clermont-Ferrand, des services existants et de l'accompagnement des adultes.

Majoritairement, les jeunes concertés ont affiché leur volonté de s'engager dans l'avenir de leur ville et de pouvoir continuer à donner leur avis.

Reste que bon nombre des propositions faites existent déjà, ce qui atteste d'une relative méconnaissance ou d'un certain manque d'information sur les actions menées jusque-là.

À l'issue de cette grande concertation, cinq lignes directrices ont été tracées. Elles constituent la colonne vertébrale de ce Plan local de la jeunesse. Ce sont cinq grands volets, riches en propositions, qui vont être déclinés, ou le sont déjà : en effet, certaines de ces actions sont déjà réalisées, ou sont en cours.

Les cinq grands enjeux :

- Assurer le bien-être des jeunes
- Favoriser l'accès aux sports, à l'art et à la culture
- Accompagner la construction de la citoyenneté , rendre visible l'engagement et soutenir les initiatives
- Permettre aux 11-15 ans de trouver leur voie et mettre en place les conditions d'accès à l'autonomie
- Rassembler la communauté éducative et les services municipaux autour des besoins des jeunes



Thème 8 - Solidarités/Précarité

La vision stratégique

La solidarité avec tous les Clermontois, et particulièrement les plus fragiles, est une préoccupation majeure de la Ville qui s'appuie sur le Centre communal d'action sociale (CCAS) pour soutenir et aider les personnes en difficulté. L'égalité des droits et la lutte contre les discriminations sont également deux valeurs structurantes. Ces éléments constituent l'aspect social du Développement Durable qui, au côté des enjeux environnementaux et économiques, permettra de réussir la transition.

Déclinaison au contexte local et objectifs

La crise sanitaire a accentué la vulnérabilité économique et sociale d'un certain nombre de Clermontois, il s'agit de ne laisser personne sur le côté de la route. Pour cela la Ville a eu une attention particulière pour les personnes âgées, première population touchée par la Covid ; pour les jeunes, parfois en grande précarité et enfin pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville. En matière de solidarité et d'inclusion, les deux objectifs sont de permettre à tous les Clermontois d'accéder à tous les services souhaités et, aux côtés des partenaires associatifs, d'apporter la garantie d'un filet de sécurité social pour les plus fragiles.

Chiffres-clés 2022 de la participation de la Ville au financement des épiceries sociales et solidaires à destination des étudiants

- **Esope 63 / Banque alimentaire** : **25 700 €**
- **Soutien au Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme** :
  - **30 000 €** pour l'accompagnement des enfants et familles habitant les Quartiers Politique de la Ville
  - **35 000 €** pour la mise en place des « marchés pop' solidaires »

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre de la programmation "L'Égalité, c'est toute l'année", la Ville de Clermont-Ferrand et les associations de la Commission Communale pour l'Accessibilité ont travaillé pour proposer divers événements qui se sont déroulés début décembre lors de la Journée internationale des personnes en situation de handicap.

Depuis 1992, cette Journée internationale des personnes en situation de handicap vise à promouvoir et développer les droits et le bien-être de celles-ci dans toutes les sphères de la société et à accroître la sensibilisation à leur situation particulière dans tous les aspects de la vie politique, sociale, économique et culturelle.

- Exposition « Changeons de regard », réalisée par l'APF France Handicap
  14 portraits photographiques de Clermontoises et de Clermontois en situation de handicap sont exposés au sein de l'Hôtel de Ville. Cette exposition met en valeur la différence dans l'objectif général de changer le regard de toutes et tous sur le handicap.
- Exposition - quiz « C'est pas handicap », réalisée par l'association Ya Fouei.
  Composée de 9 panneaux colorés, cette exposition, pour tous les âges, lutte contre tous nos préjugés.
- Portes ouvertes de clubs de sports adaptés afin de découvrir des sports peu connus : Torball, Showdown, rugby-fauteuil, cécifoot, cécitennis.... Valides ou non, ASM handisport et sport adapté, Club Arverne Handisport et Cécifoot ont ouvert leurs portes lors de leurs entraînements de sports adaptés.
- Ciné-débat au cinéma Le Rio autour du film *Presque*, réalisé par Alexandre Jollien et Bernard Campan.
  Le débat a porté sur l'inclusion des personnes en situation de handicap dans une société actuelle trop souvent exclusive. Ce débat a été traduit par un ou une interprète en Langue des Signes Française.
- Traverser un passage piéton, se décaler pour laisser un cycliste circuler, contourner une voiture mal garée sur le trottoir...Les difficultés dans l'espace public pour les personnes en situation de handicap sont quotidiennes et ont été mises en valeur place de Jaude.
- Exposition de peinture dans le patio de l'Hôtel de Ville. L'APF France Handicap a souhaité offrir une visibilité de réalisations autour des fêtes de fin d'année, accomplies par des personnes en situation de handicap.



SENSIBILISATION DES HABITANTS À LA SANTÉ MENTALE

Dans son engagement pour l'accès aux soins pour tous, la Ville de Clermont-Ferrand porte une attention particulière à la santé mentale. Le Conseil Local de Santé mentale (CLSM) permet de mieux sensibiliser les habitants à la santé mentale et rendre plus visible l'offre de soins disponible dans la ville.

Le CLSM est une instance collaborative et participative qui réunit tous les acteurs du territoire concernés par la santé mentale (services de soin, de prévention, associations, institutions, etc.).
À Clermont-Ferrand, il est porté par la Ville, le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand, le Centre Hospitalier Sainte-Marie, l'Agence Régionale de Santé, la préfecture du Puy-de-Dôme, le Conseil départemental, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques, et le Groupe d'Entraide Mutuelle.

Le CLSM a plusieurs missions :

- Assurer une observation des données de santé mentale en menant une veille ; documentaire et en s'intéressant aux travaux de recherche en santé mentale ;
- Promouvoir et faciliter la formation des professionnels afin d'améliorer la prise en charge des personnes en situation de fragilité ou de souffrance psychologique ;
- Contribuer à l'information du grand public sur la santé mentale pour lutter contre la stigmatisation et les discriminations ;
- Coordonner les acteurs médico-sociaux pour aider les personnes en situations complexes de souffrance psychosociale à trouver des solutions.



La Ville de Clermont-Ferrand s'associe également à l'organisation d'événements locaux qui permettent d'échanger, de s'informer, et de faire en sorte que la santé mentale ne soit plus un sujet tabou. Ainsi, à titre d'exemple, l'association Médecine et Psychanalyse dans la Cité a organisé fin septembre 2022 un colloque consacré à « L'exigence éthique » qui a réuni des spécialistes de la santé mentale : historiens, médecins, sociologues…

HABILITATION « TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR » POUR UNE PARTIE DU QUARTIER DES VERGNES

Une partie du quartier des Vergnes et Gerzat ont reçu leur habilitation pour intégrer pendant 5 ans l'expérimentation nationale Territoires zéro chômeur de longue durée. La candidature portée par Clermont Auvergne Métropole est un coup de pouce pour ce territoire qui recense actuellement plus de 1 220 personnes au chômage de longue durée.

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Les Vergnes, attenant à la ville de Gerzat, fait partie des quartiers prioritaires de Clermont-Ferrand. Ces deux zones que les projets de renouvellement urbain de la Métropole rapprocheront à horizon 2030, ont coché toutes les cases pour être habilitées Territoires zéro chômeur. À noter que seule la rue du Château-des-Vergnes est concernée par l'expérimentation. Ciblant en priorité les demandeurs d'emploi de plus d'un an, résidant sur le territoire depuis plus de six mois, le dispositif a pour ambition d'éradiquer le chômage de longue durée. Pour ce faire, l'expérimentation s'appuie sur la création d'Entreprises à but d'emploi (EBE) qui ont la particularité de pouvoir proposer plusieurs métiers au sein d'une même structure. Partant du principe que personne n'est inemployable, que tout le monde a des capacités et que ce n'est pas le travail qui manque, les EBE recrutent les personnes sans emploi, tout en en répondant à des besoins non-satisfaits en termes d'activités sur le territoire.
Pour Gerzat et le quartier des Vergnes, c'est le Secours populaire français, l'association Inserfac et le groupe Job Agglo qui se sont portés volontaires pour devenir des EBE.

De nouvelles activités sur le territoire
Lors de la phase d'élaboration du dossier de candidature, un travail de recensement a permis de relever que 49 activités n'étaient pas pleinement satisfaites sur la Métropole. Douze d'entre elles pourront débuter prochainement, dès qu'un comité local pour l'emploi se sera assuré qu'elles n'empiètent pas sur le travail d'autres entreprises locales. À titre d'exemple, le Secours populaire français, qui dispose d'un terrain cultivable, envisage de créer une activité de maraîchage pour alimenter des marchés solidaires à destination des familles dans le besoin. L'ouverture d'une crèche inclusive à Gerzat, la sous-traitance de petites tâches ou l'entretien des abords d'équipements sportifs sont tout autant d'activités qui vont pouvoir générer des CDI grâce à Territoires zéro chômeur.

63 volontaires
En 2022, 63 personnes (42 femmes et 21 hommes) ont participé à l'expérimentation. Ces demandeurs d'emploi, aux parcours de vie très différents, ont travaillé pendant 9 mois avec l'équipe qui a monté le dossier et l'ensemble des partenaires du monde du travail, de l'insertion et de la solidarité. En donnant leurs expertises et leurs avis, ils ont permis de cibler entre autres les activités à développer sur le territoire. Pour qu'aucun élément ne soit un frein à la reprise d'une activité professionnelle, les EBE tiennent compte des contraintes ou des restrictions de santé des salariés en proposant des postes sur-mesure avec, si besoin, des emplois du temps variables. Par ailleurs, aucun diplôme ou expérience ne sont demandés aux candidats.

Améliorer les conditions de vie sur le territoire
En plus de faire baisser le chômage, le dispositif améliore considérablement les conditions de vie sur le territoire. En créant de l'emploi, on réduit le nombre de bénéficiaires dans les associations caritatives, tout comme le nombre d'allocataires du RSA. Les retombées économiques ne peuvent qu'être positives.

LA VILLE ET LE CCAS S'ENGAGENT AVEC LE SECOURS POPULAIRE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

La Ville et le CCAS ont développé une politique forte en matière de solidarité, faisant de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion un enjeu majeur. En plus d'actions directement menées par les services municipaux, la Ville et le CCAS apportent également leur

soutien aux partenaires du territoire afin de répondre, avec eux, de manière durable aux besoins des Clermontoises et Clermontois les plus vulnérables.

Ce partenariat s'articule autour de 5 axes :

- Accompagnement des enfants et familles habitant les Quartiers Politique de la Ville en les accueillant dans les espaces de solidarité du Secours Populaire ;
- Mise en place des « marchés pop' solidaires » de proximité dans les centres sociaux ;
- Intervention du Secours Populaire Français dans le dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » à travers l'Entreprise à but d'emploi « Jardins Solidaires » ;
- Distribution alimentaire au Centre associatif Bien-Assis ;
- Partenariat avec les centres sociaux en matière de santé, d'interculturalité et d'accès aux droits.

LA VILLE ET LE CCAS AU PLUS PRÈS DES CLERMONTOIS AU QUOTIDIEN

Le Point Accueil Ecoute Jeunes est un lieu ouvert, offrant un espace de proximité aux jeunes de 18 à 25 ans. Les jeunes y sont accueillis, écoutés, orientés et pris en charge. Ils peuvent exposer leurs difficultés en toute confidentialité à des professionnels. Ce lieu marque la volonté municipale d'offrir un service qui se veut un lieu d'accueil inconditionnel pour les jeunes en difficulté ou isolés. En 2022, il y a ainsi eu 1 874 passages au Point Accueil Ecoute Jeunes.



Le CCAS s'occupe également de près de 512 personnes âgées en EHPAD dont une centaine en unité Alzheimer et accompagne au total 3 000 Clermontois âgés, notamment dans son lieu information senior (LIS).
Plus de 6 000 heures d'interventions ont été consacrées en 2022 aux bénéficiaires clermontois en situation de handicap. Et enfin, le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) permet aux personnes les plus précaires de trouver un refuge temporaire : cela représente 11 000 nuits rien que pour l'année 2022.

LA VILLE AUX CÔTÉS DE L'UKRAINE

Face à la situation humanitaire en Ukraine liée à l'invasion du pays par la Russie, la Ville de Clermont-Ferrand s'est mobilisée pour apporter de l'aide en faveur des populations victimes du conflit. Ainsi, elle a contribué à hauteur de 10 000 € au fonds de concours « contribution des collectivités territoriales » au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crise humanitaire à l'étranger, Action Ukraine, et a fait un don de 12 000 € à l'UNICEF pour les enfants d'Ukraine.

Elle a été également la première grande collectivité à nouer un partenariat avec l'association Gilet Ukraine qui reconditionne les gilets pare-balles déclassés des polices municipales de France pour

les acheminer vers l'Ukraine au profit de la population civile. Depuis, de nombreuses collectivités se sont associées à Gilet Ukraine : ce sont plus de 2 500 gilets pare-balles qui sont partis à ce jour.

Enfin, sur le territoire clermontois, elle s'est associée à Clermont Auvergne Métropole, aux communes, aux associations des Maires ruraux et du Puy-de-Dôme, aux intercommunalités, aux acteurs de la solidarité et aux associations caritatives autour du Département et du SDIS pour créer une cellule de coordination de soutien.
Avec le CCAS, elle a diffusé un livret d'accueil traduit en Ukrainien et en Russe, elle a également facilité l'inscription des enfants réfugiés via le guichet unique, grâce à la traduction de ses documents administratifs et a proposé la tarification solidaire pour les transports en commun.

LE SALON JOSÉPHINE, UN SALON DE BEAUTÉ À VOCATION SOCIALE

Le salon Joséphine accueille toutes les personnes, menacées de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable :

- les personnes majeures, hommes et femmes intégrés dans une démarche d'insertion professionnelle ne disposant pas de prérequis nécessaires à une adaptation sociale et professionnelle.
- les personnes résidant sur le territoire de Clermont Ferrand / sa métropole ou le département du Puy de dôme.
- des personnes marquées par la précarité avec une image d'elles-mêmes dégradée par des parcours de vie parfois complexes.
- des bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH, ASS, Pension d'invalidité, IJ, PPA...) ou ARE cumulant des freins sociaux et professionnels, sans emploi ou en emploi précaire, inscrits ou non comme demandeurs d'emploi. ou ayant des ressources qui placent le ménage en dessous du seuil de pauvreté.

La vocation du salon est multiple :

- Promouvoir l'inclusion sociale au travers d'un accompagnement sur la revalorisation et de l'estime de soi
- Lever les freins sociaux
- Accompagner des personnes inscrites dans un parcours d'insertion socio-professionnel à retrouver confiance et estime de soi
- Travailler de manière transversale avec les partenaires prescripteurs dans l'objectif d'une cohérence d'accompagnement.



Le salon Joséphine est ouvert depuis le 11 octobre 2018. Depuis 5 ans, 630 orientations ont pu être effectuées : 105 sont en parcours, 356 personnes sont sorties (soit en finissant le parcours de 12 rendez-vous, soit avec une interruption de parcours) et 169 personnes n'ont jamais franchi les portes car leur orientation n'a finalement pas abouti.

Thème 9 - Alimentation / Économie circulaire, sociale et solidaire

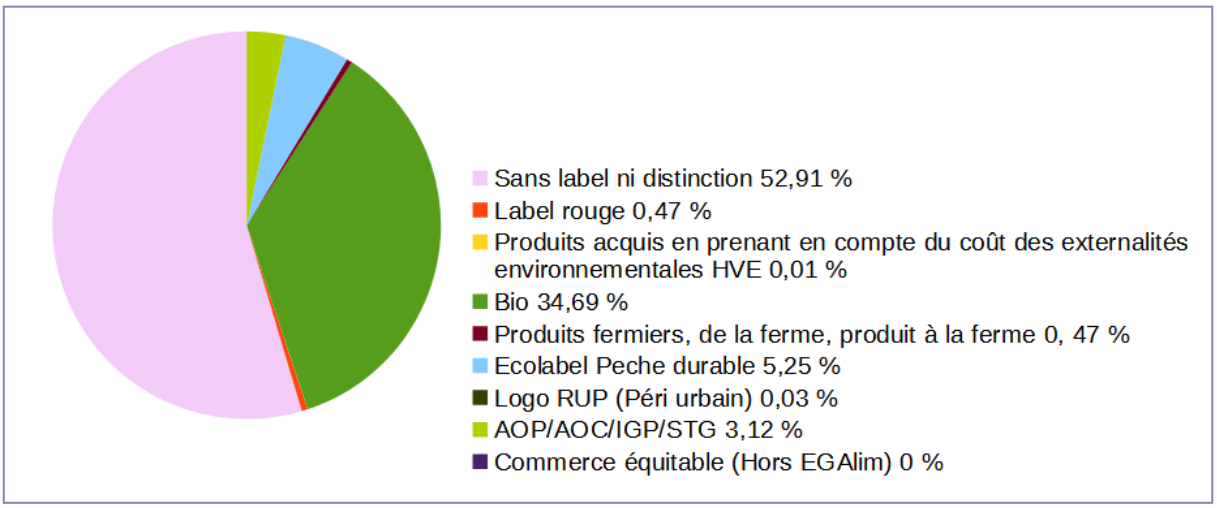
La vision stratégique

La consommation, notamment alimentaire, a un fort impact environnemental. La Ville de Clermont-Ferrand a fait le choix de soutenir la production et la distribution locales. Par ailleurs, grâce à son service de restauration scolaire et avec son Centre communal d'action sociale, elle joue un rôle important en matière d'alimentation. La Ville et CCAS proposent des produits locaux, issus de modes de production responsables : avec des labels biologiques, durable ou de l'Économie sociale et solidaire. Une alimentation fortement carnée n'est également pas sans conséquence sur les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique. Il s'agit donc également de substituer pour partie les protéines animales par des protéines végétales dans l'alimentation.

Déclinaison au contexte local et objectifs

Pendant la crise sanitaire, le maintien du service public de restauration scolaire a été une préoccupation constante de la Ville. L'augmentation de la part des produits durables et la réduction de la part carnée dans la restauration scolaire et plus largement le soutien à la production et à la distribution locale sont les principaux objectifs en matière d'alimentation.

Part des produits durables dans l'approvisionnement
de l'Unité de préparation culinaire (UPC) Aristide-Briand en 2022



RESTAURATION SCOLAIRE

Soucieuse de la santé des enfants et de la préservation de l'environnement, la municipalité considère comme prioritaire la qualité des repas servis aux petits Clermontois dans les crèches et restaurants scolaires.
Du choix des produits à la livraison dans les cantines, en passant par la confection des repas, la restauration scolaire dans les écoles et crèches municipales fait l'objet d'une attention particulière. Les menus sont élaborés par une diététicienne et fabriqués tous les jours dans les trois unités de préparation culinaire de la Ville, avec des produits de qualité. Ainsi, les enfants consomment 48 % de produits issus de l'alimentation durable (circuits courts, locaux, produits labellisés, de saison…). Plus de 20 % des aliments achetés sont issus de l'agriculture biologique, et cette part a vocation à augmenter dans les années à venir. Par ailleurs, deux repas végétariens par semaine sont servis dans les cantines depuis le mois de janvier 2021. Un bénéfice considérable en termes de santé et d'impact environnemental.



L'alimentation durable, un enjeu majeur
En 2017, la Ville de Clermont-Ferrand a atteint son objectif d'introduire 40 % de produits issus de l'alimentation durable (circuits courts, locaux, de saison, de qualité, labellisés : label rouge, AOP, AOC, IGP) et respectueux de l'environnement (agriculture biologique, filière pêche durable) dans sa restauration scolaire. D'ici la fin du mandat, elle se donne comme objectif de tendre vers les 100 % de produits durables.

LES CLERMONTOIS FONT LEUR MARCHÉ

La Ville de Clermont-Ferrand valorise depuis plusieurs années la consommation locale et le commerce de proximité. Elle propose de nombreux marchés, alimentaires et autres, dans les différents quartiers de la ville, afin de permettre aux Clermontois d'avoir accès facilement à des produits de qualité.



JARDINS FAMILIAUX DES VERGNES : LIEU DE CULTURE, DE VIE ET D'ÉCHANGES

C'est un havre de tranquillité niché aux pieds des tours. Dans le quartier des Vergnes, les jardins familiaux ont une place à part. Au-delà du jardinage, c'est avant tout un lieu d'échanges, de partage, où chacun connaît son voisin. Un lieu de vie que la municipalité tient à développer.
Ils s'étendent sur 26 000 m², dominés par les tours d'habitation. Aux Vergnes, les jardins familiaux sont une institution. Créés dans les années 80, ils comptent 110 parcelles d'une superficie allant de 150 m² (la majorité) à 400 m².

Développer les actions est aussi à l'ordre du jour comme des échanges de pratiques inter jardins ou encore des ateliers autour de l'alimentation. Et pour mieux répondre aux attentes de chacun, une série de travaux et d'améliorations est menée par la Ville et la Métropole, avec le soutien de l'État avec notamment la démolition d'une zone de déchets pour la création de nouvelles parcelles, du défrichage et de l'élagage, la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie, la destruction de cabanes vieillissantes et dangereuses, ou encore l'achat de composteurs. En 2024, c'est la clôture d'enceinte qui sera refaite dans le cadre du projet de renouvellement urbain en cours sur le quartier.



Thème 10 - Responsabilité de la collectivité

La vision stratégique

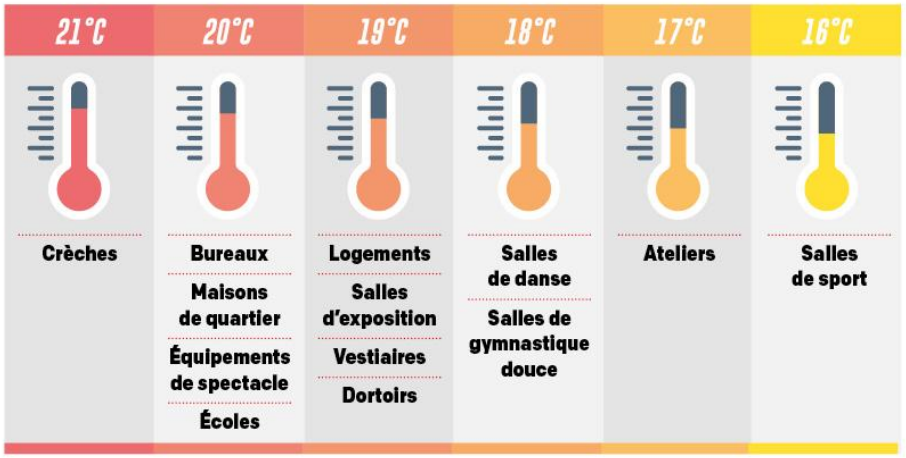
Les citoyens sont en attente de l'exemplarité de leurs institutions en matière environnementale. Dans leur engagement en faveur de la transition écologique, la Ville de Clermont-Ferrand et le CCAS sont conscients de leur responsabilité dans de nombreux domaines : l'énergie, les achats, les déplacements, la gestion des déchets. La gestion du patrimoine et des consommations énergétiques constitue notamment un des enjeux majeurs de l'exemplarité, car c'est un poste important en matière d'émissions de gaz à effet de serre et également en matière de dépenses de fonctionnement. La répartition des dépenses budgétaires peut être considérée comme un indicateur particulièrement parlant de la responsabilité de la collectivité. Après avoir testé la construction d'un budget vert avec une méthodologie approuvée par l'État, la Ville de Clermont-Ferrand initie un budget carbone permettant de limiter et réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

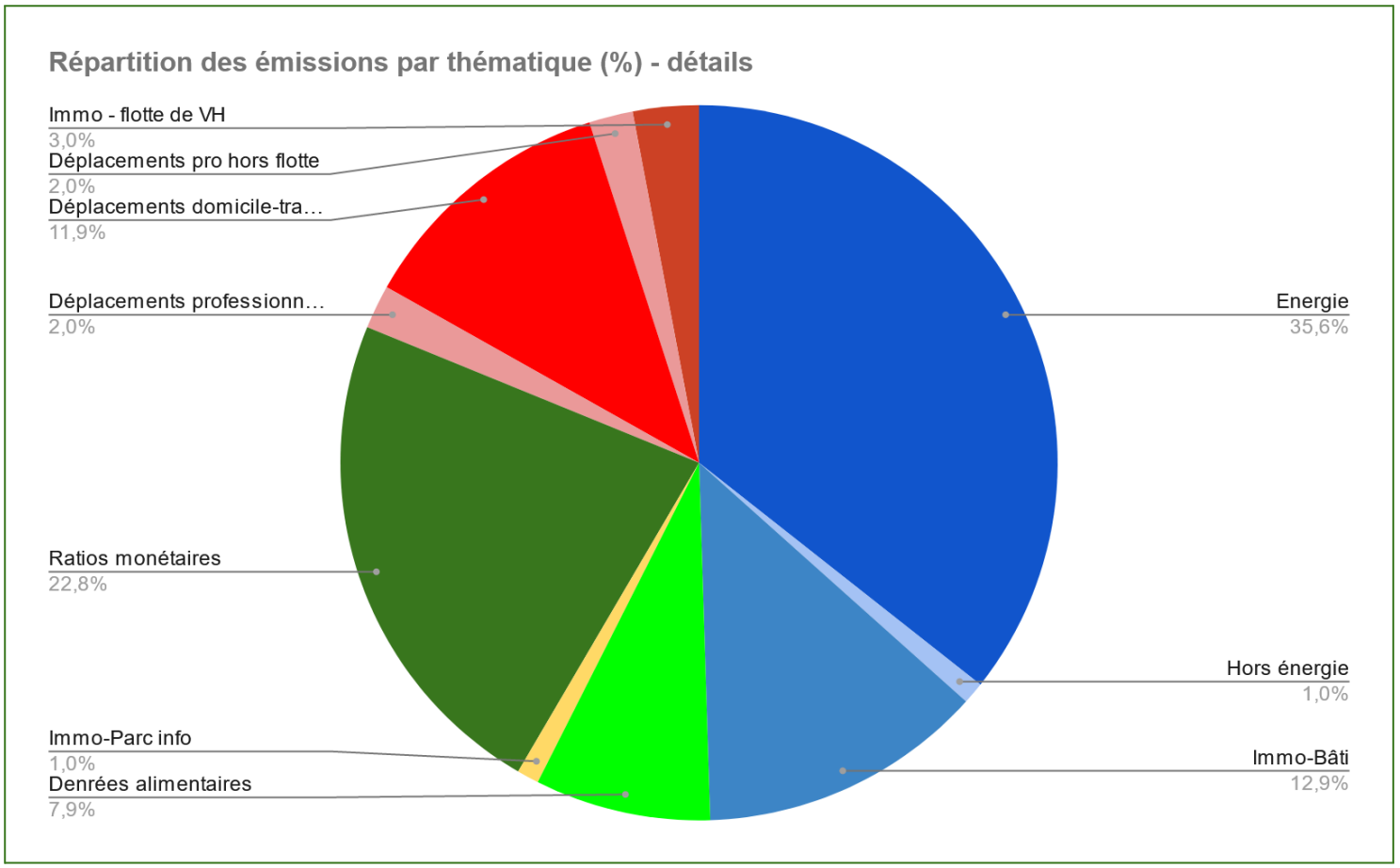
Déclinaison au contexte local et objectifs

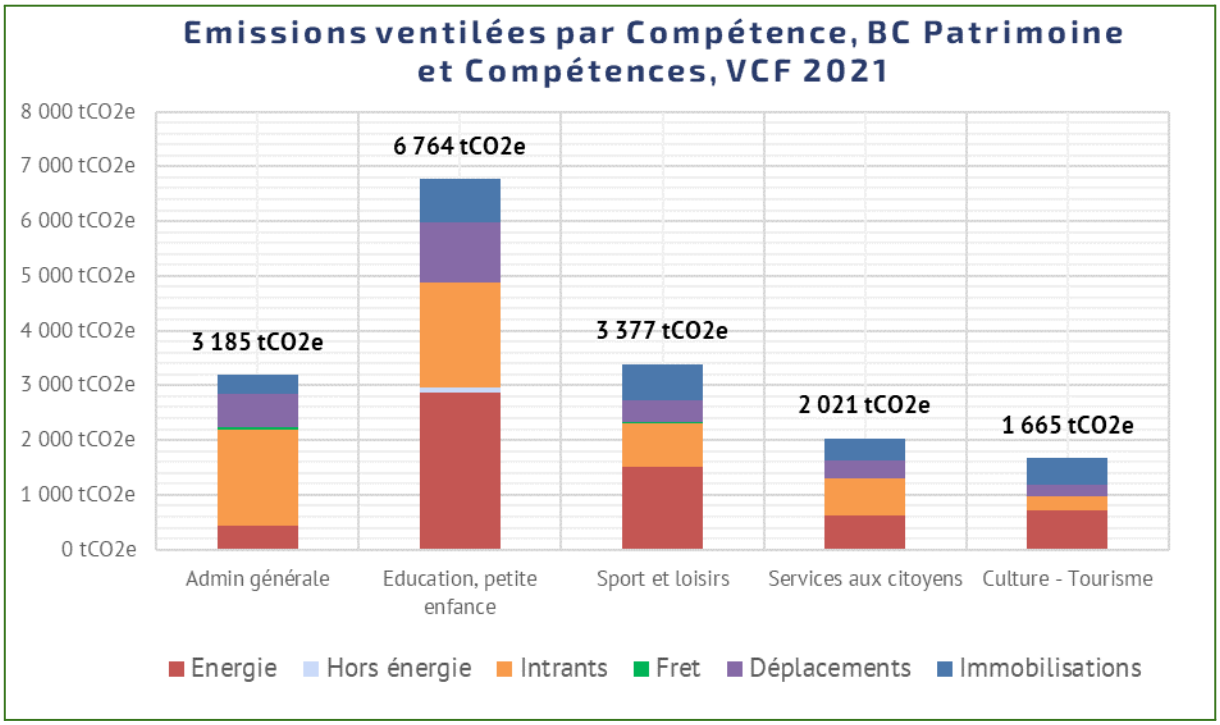
La Ville de Clermont-Ferrand prend sa part dans la lutte contre le changement climatique en travaillant sur la réduction de ses consommations énergétiques. Elle agit ainsi conformément aux obligations réglementaires du décret tertiaire qui cible une réduction des consommations de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

L'évaluation des dépenses d'investissement au regard de critères environnementaux, et désormais l'élaboration d'un budget carbone, est un second axe fort de la stratégie clermontoise en matière de responsabilité.

Températures de consigne en 2022 dans les bâtiments municipaux




Répartition des émissions par thématique (%) - détails
Immo - flotte de VH
3,0%
Déplacements pro hors flotte
2,0%
Déplacements domicile-tra…
11,9%
Déplacements professionn…
2,0%
Ratios monétaires
22,8%
Immo-Parc info
1,0%
Denrées alimentaires
7,9%
Energie
35,6%
Hors énergie
1,0%
Immo-Bâti
12,9%


Emissions ventilées par Compétence, BC Patrimoine et Compétences, VCF 2021
8 000 tCO2e
7 000 tCO2e
6 000 tCO2e
5 000 tCO2e
4 000 tCO2e
3 000 tCO2e
2 000 tCO2e
1 000 tCO2e
0 tCO2e
3 185 tCO2e
6 764 tCO2e
3 377 tCO2e
2 021 tCO2e
1 665 tCO2e
Admin générale
Education, petite enfance
Sport et loisirs
Services aux citoyens
Culture - Tourisme
Energie
Hors énergie
Intrants
Fret
Déplacements
Immobilisations

STRATÉGIE CARBONE DE LA COLLECTIVITÉ

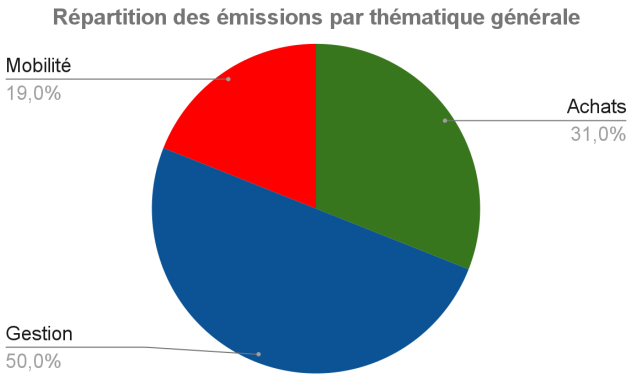
Estimation 2021 des émissions de gaz à effet de serre de la Ville

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et compétences » d'une organisation évalue les émissions liées au fonctionnement interne de cette organisation et aux services qu'elle procure à la population. Son actualisation doit avoir lieu tous les 3 ans, pour tous les établissements de plus de 250 salariés ou collectivités de plus de 50 000 habitants. Il s'agit d'estimer les émissions générées sur l'année étudiée (en tCO2e « tonnes équivalent dioxyde de carbone »), en les comparant avec celles du bilan précédent, d'identifier les postes à enjeux, pour mettre à jour les objectifs de réduction de ces émissions de gaz à effet de serre et les orientations d'actions de la collectivité.

La Ville de Clermont-Ferrand a réalisé son premier bilan des émissions de gaz à effet de serre sur les données 2009, puis sur les données 2015 et 2018. Le BEGES de la Ville est réalisé en groupement de commande avec le Centre communal d'action sociale de Clermont-Ferrand. Cet exercice concours aux objectifs de la Ville de Clermont-Ferrand et du CCAS, de s'orienter vers une politique d'exemplarité en matière de lutte contre le changement climatique et de réduction de son empreinte carbone.
Conformément à la méthodologie nationale, le bilan des émissions de GES comptabilise les émissions liées :

- aux consommations énergétiques du patrimoine mobilier (parc de véhicules, parc informatique) et immobilier (bâtiments),
- à l'amortissement « carbone » de ces patrimoines (émissions induites par la fabrication des matériaux mobilisés, ramenées à une année en tenant compte d'une durée de vie estimée),
- aux fuites de gaz frigorigènes,
- aux déplacements domicile-travail et professionnels des agents et des élus,
- aux achats de biens et de services, dénommés « intrants » (ce que la collectivité utilise pour son fonctionnement et qui a généré des gaz à effet de serre pour être produit),
- aux transports de marchandises.

Les émissions de la collectivité sont réparties par « poste » d'émissions (selon la nomenclature ci-dessus), selon les domaines de compétence de la collectivité ou encore, selon des thématiques (gestion patrimoniale, achats et mobilités).
Pour l'année 2021, les émissions de GES ont été estimées à 17 013 tCO2e, soit une baisse de 5 % par rapport au bilan précédent (2018). Les émissions sont liées à la gestion patrimoniale (50 %), aux achats (31 %) et aux mobilités (19 %).



La gestion patrimoniale recouvre les émissions liées aux consommations énergétiques (36 %), à l'immobilisation du bâti (13 %) et aux fuites de fluides frigorigènes (1 %). Les achats recouvrent les émissions liées aux ratios monétaires (23 %) - les ratios monétaires comptabilisent tous les achats de biens et de services qui ne sont pas comptés par ailleurs - aux denrées alimentaires (8 %) et à l'immobilisation du parc informatique (1 %). Enfin, les mobilités recouvrent les émissions liées aux déplacements domicile-travail (12 %), aux déplacements professionnels (4 %), aux transports de marchandises (< 1 %) et à l'immobilisation de la flotte de véhicules et engins (3 %).
Les enjeux se situent donc sur les consommations énergétiques (particulièrement thermiques ; gaz et fioul), sur les ratios monétaires (particulièrement liées à l'absence de données physiques) et sur les déplacements domicile-travail (particulièrement les déplacements en voiture individuelle).

Actualisation du Plan de Transition

Le « plan de transition » a été élaboré en identifiant des actions engagées par la Ville de Clermont-Ferrand depuis 2018, et mises en œuvre en 2021, notamment par la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) et le décret tertiaire, ainsi que par le Plan de Mobilité Employeur (PDME). Les perspectives de réduction des émissions aux horizons 2024 et 2030, sont étroitement liées à la mise en œuvre de plusieurs outils existants depuis 2022 : Plan de Sobriété, Plan de Mobilité et Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) notamment.
Les baisses d'émissions de gaz à effet de serre que ces actions pourraient générer sont estimées aux horizons 2024 et 2030, dates correspondant à l'actualisation d'un prochain BEGES et à l'une des échéances énoncées par le Schéma de Transition Énergétique et Écologique (STEE).
Ces baisses pourraient atteindre 2 997 tCO2e en 2024 (-18 %) et 6 203 tCO2e en 2030 (-36 %).
Ces baisses sont équivalentes à 1 500 voitures (respectivement 3 200 voitures) en moins sur le territoire en 2024 (respectivement 2030), ou encore la quantité de carbone séquestré annuellement par une forêt de 100 ha (respectivement 200 ha). Ces objectifs seraient légèrement inférieurs à la trajectoire des objectifs du Schéma de Transition Énergétique et Écologique, mais plus ambitieux que les objectifs de la loi Énergie-climat.



Le Budget carbone

L'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre est une démarche corrélée à l'expérimentation que mène la Ville de Clermont-Ferrand par ailleurs : la mise en œuvre du premier budget carbone en 2023.
Le Budget carbone est défini comme étant un plafond des émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser annuellement, ventilés par direction de la Ville de Clermont-Ferrand, et mis en perspective avec les objectifs nationaux et territoriaux de réduction des émissions. Son objectif est d'afficher un Budget carbone global, pour la Ville de Clermont-Ferrand, et un budget carbone réparti par direction, pour une meilleure gouvernance et un meilleur pilotage des actions de réduction des émissions. Il s'agit également de sensibiliser et

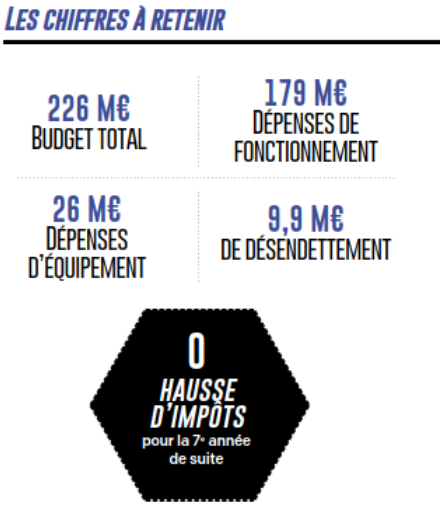
responsabiliser l'ensemble des parties prenantes pour initier des mesures ciblées permettant de réduire de 4 % par an les émissions et de participer à la trajectoire de la neutralité carbone.
Les données collectées et les actions relevées dans le cadre de l'actualisation du bilan, permettent ainsi d'estimer les émissions de gaz à effet de serre par direction, de dresser l'inventaire des actions à poursuivre pour ne pas dépasser l'enveloppe d'émissions pour l'année en cours.
La démarche est innovante, elle tend à réaliser une photographie des émissions de gaz à effet de serre par direction pour l'année 2021 et proposer une fiche action par direction, pour l'année 2023.
Enfin, en lien avec la candidature de Clermont-Ferrand Massif Central 2028 à la Capitale Européenne de la Culture, le Budget carbone s'accompagne d'un focus sur les politiques culturelles de la Ville.

BUDGET 2023 : UN ENGAGEMENT FORT POUR LES SERVICES PUBLICS, LES SOLIDARITÉS ET LA PROXIMITÉ

C'est dans un contexte de succession de crises, d'incertitudes importantes et de forte inflation que la Ville de Clermont-Ferrand a adopté le 14 décembre 2022 son budget pour l'année 2023 : 226 millions d'euros (budgets principal et annexes) qui permettront à la Ville de relever les défis actuels et de préserver les projets d'avenir.

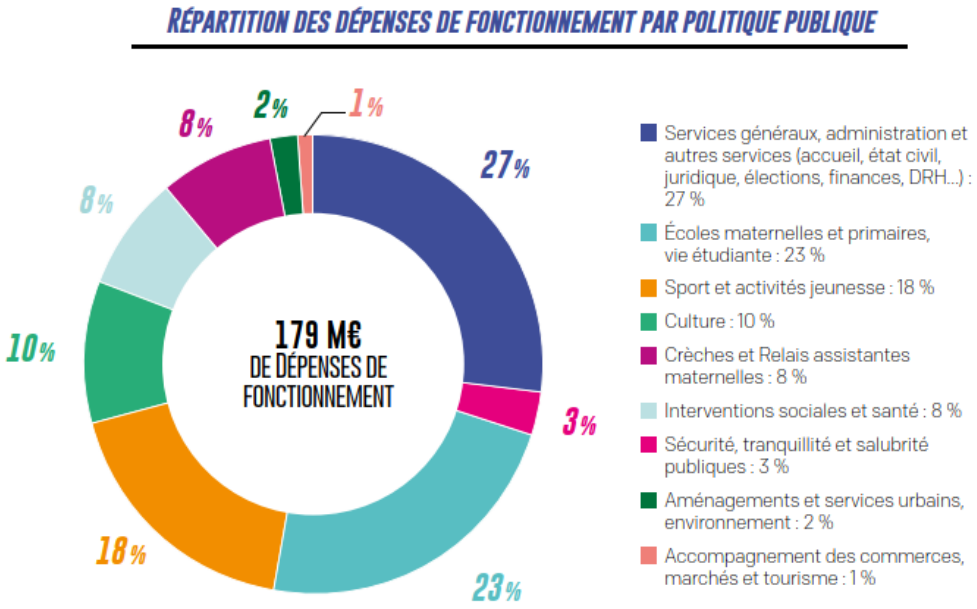
Les choix forts de l'équipe municipale :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition pour la 7e année consécutive
- Pas d'augmentation des tarifs des principaux services municipaux s'adressant notamment aux familles (restauration scolaire, stationnement…)
- Hausse de 500 000 € de la subvention versée au CCAS (9,6 M€ pour accompagner nos seniors et les personnes les plus vulnérables)
- Maintien du niveau d'intervention auprès des associations : 11,3 M€ de subventions, sans compter le soutien logistique et les nombreuses aides en nature
- Maintien du haut niveau de service public proposé aux usagers (crèches, écoles primaires et maternelles, périscolaire, social, sport, culture, cadre de vie, tranquillité publique, soutien aux commerçants, état civil, santé, jeunesse…)
- Poursuite de l'expérimentation de la gratuité des transports en commun le week-end pour 700 000 €



Des investissements au plus près des besoins et favorisant les transitions

L'année 2023 correspond à la 2ème année de mise en œuvre de la Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) adoptée mi-2021, d'un montant total de 277 M€ sur 10 ans et projetant la ville à l'horizon 2030.
Le vote du budget a confirmé une enveloppe de 26 M€ de dépenses d'équipement pour 2023, avec une programmation équilibrée des projets sur l'ensemble du territoire, répondant à l'engagement de proximité et aux objectifs affichés en matière de transitions écologique, sociale et démocratique.



Transition écologique

En 2023, un effort financier important va permettre de poursuivre l'atténuation de l'empreinte carbone de la collectivité et la réduction de sa consommation énergétique ; le tout sans dégradation de la qualité du service rendu et de l'accueil :

- 2e phase des travaux du Centre sportif à énergie positive Édith-Tavert à Saint-Jean : 7,8 M€
- Poursuite du programme de végétalisation et de transformation des cours d'école « Respire à la récré » : 810 000 €
- Rénovation thermique des bâtiments : 2,5 M€
- Gestion de l'Espace naturel sensible (ENS) des Côtes de Clermont : 92 000 €
- Remplacement des chaudières au fioul (une dizaine restant sur les 500 points de chauffage municipaux) : 1,43 M€



Transition sociale

- <u>Assurer la transition démocratique et citoyenne</u>
  - Projets du Budget participatif #2 : 50 000 €
  - Site associatif de Beaupeyras et espace vert de proximité : 70 000 €
  - Aménagement des cimetières : 300 000 €
  - Réhabilitation de l'école élémentaire Victor-Duruy : 350 000 €
  - Rénovation de city stades : 87 000 €
  - Entretien de la Halle gourmande Saint-Pierre : 110 200 €
  - Lieu d'accueil des femmes Gisèle-Halimi : 43 600 €
  - Entretien des équipements sportifs : 163 000 €
  - Espace habitants et services des Vergnes : 35 000 €
- <u>Préserver la qualité de vie, la tranquillité, la proximité, les solidarités</u>
  - Participation aux projets de bornes wifi dans les Ehpad : 50 000 €
  - Poursuite du déploiement de la vidéoprotection : 150 000 €
  - Salle des fêtes et des familles aux Vergnes : 150 000 €
  - Territoires zéro chômeur de longue durée : 35 000 €
  - Études d'extension du gymnase Thévenet : 50 000 €

TRAVAUX D'ÉTÉ DANS LES ÉCOLES ET BÂTIMENTS PUBLICS

Comme tous les étés, la Ville a entrepris en 2022 des travaux dans les écoles et bâtiments publics pour améliorer l'accueil et le confort des usagers. En plus des travaux habituels de rénovation, deux opérations ont été lancées dans le cadre de la transition énergétique. Le Centre Anatole-France (montant des travaux 1,18 M€) et l'autre au groupe scolaire Alphonse-Daudet (1,44 M€) permettant, pour ce dernier, une réduction de consommation de l'ordre de 55 %.

RECENSEMENT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les bâtiments communaux sont pour la plupart éclairés artificiellement via des luminaires qui utilisent des sources énergivores. Certains bâtiments sont partiellement ou totalement éclairés via des systèmes et sources à LED qui consomment moins d'électricité.
Le décret tertiaire, entré en vigueur en octobre 2019, fixe des objectifs de réduction des consommations d'énergie. Les consommations électriques liées à l'éclairage représentent une partie non négligeable de la facture énergétique. C'est donc pour cela que la Ville a réalisé un état des lieux complet par bâtiment pour identifier les sources actuelles et prévoir un plan d'investissement dans les prochaines années pour remplacer les appareils existants énergivores par des systèmes et sources à LED (la consommation en électricité est divisée par plus de 6 pour une puissance d'éclairage équivalente aux ampoules classiques, halogènes ou encore fluo-compactes).

L'objectif du décret tertiaire est d'accélérer l'aménagement du territoire et surtout de diminuer la consommation énergétique des parcs tertiaires français d'au moins - 40 % dès 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050 par rapport à l'année de référence choisie (entre 2010 et 2019).
Sont concernés, les propriétaires ou occupants de bâtiments à usage tertiaire privés ou publics de plus de 1000 m² de surface de plancher ou cumulée.

CHOIX D'UN IMPRIMEUR AYANT UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

IMPRIM'VERT®

La Ville a renouvelé son marché d'impression en incluant des clauses éco-responsables. L'imprimeur choisi est ainsi labellisé Imprim'vert, n'utilise que du papier PEFC ou FSC pour certains supports. Leur nouvelle presse « low UV » évite à l'imprimeur d'utiliser du vernis acrylique (plus écologique). De plus, leur parc machine a été renouvelé récemment afin de moins consommer d'énergie, moins d'encre et moins gâcher de papier. Leurs livraisons sont effectuées avec un véhicule électrique et ils collaborent régulièrement avec un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) pour le façonnage des supports.

ADOPTION DU SCHÉMA FUNÉRAIRE

La Ville de Clermont-Ferrand a adopté en février 2022 son Schéma funéraire. Celui-ci poursuit plusieurs objectifs :

- mieux anticiper les demandes des familles clermontoises et des personnes décédées,
- continuer à s'adapter à des pratiques funéraires nouvelles comme la crémation,
- intégrer une dimension éco-responsable plus volontariste et assurer une transition du cimetière minéral vers un cimetière végétal,
- entretenir le patrimoine funéraire et améliorer son intégration dans le paysage urbain,
- sauvegarder et valoriser les tombes militaires situées dans les carrés militaires et les monuments aux morts et les intégrer dans un projet global de politique mémorielle,
- se doter d'outils et de charte permettant à la Ville de garantir aux familles une offre de pompes funèbres variée, transparente et concurrentielle.

Un inventaire de la faune et de la flore dans les cimetières a notamment été initié en 2022.

AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LES CRÈCHES DE LA VILLE

D'après l'OMS, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux.

Le projet sur la santé environnementale dans les crèches clermontoises a débuté en juin 2021 après une formation de l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé sur la Qualité de l'Air Intérieur. Suite à cette formation, il a été décidé de s'approprier le sujet pour le décliner au sein de toutes les structures d'accueil du jeune enfant de la ville. Le but principal étant d'améliorer la santé des enfants et des professionnels en faisant évoluer leurs pratiques.

L'équipe coordinatrice composée d'infirmières municipales accompagnée par l'IREPS se sont rencontrées à plusieurs reprises pour cibler l'orientation de ce projet.

Un questionnaire a été élaboré afin de connaître la sensibilité et les connaissances de chaque agent sur la santé environnementale, une synthèse de ce travail a mis en avant les axes prioritaires de travail et l'orientation du projet.

Des 1/2 journées de sensibilisation faites par l'IREPS sur cette thématique auront lieu entre début mars et fin avril 2023 dans toutes les structures. Il s'en suivra des groupes de travail en mai 2023 sur des axes prioritaires à savoir :

- les soins aux enfants
- le matériel pédagogique
- l'entretien des bâtiments et l'utilisation des produits d'entretien.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, la Mission Égalité des Droits a proposé aux agentes de la collectivité, une initiation au Krav Maga. Le Krav Maga est une méthode d'autodéfense et d'entraînement physique. Il permet aux femmes qui le pratiquent de pouvoir se sentir à nouveau assurées sur l'espace public et de lutter contre le sentiment d'insécurité.





VILLE DE
CLERMONT
FERRAND

Hôtel de Ville
10, rue Philippe-Marcombes
63033 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 63 63
contact@ville-clermont-ferrand.fr